



**La Chapelle
Bertrand**

Une histoire, des paysages, de la vie ...



Philippe Boussion

Bulletin

Communal

2023

Sommaire

Le Mot du Maire	P. 4
Trombinoscope/Délégations communales et extérieures	P. 6
Finances, subventions associations	P. 8
Tarifs salles	P. 9
Artisans & Société et Services	P. 10
Quoi de neuf en 2023?	P. 12
Gati'Fun, Objectif 2023 : un cinéma plein air	P. 20
Petite Escapade aux Emaux de Magali	P. 22
Recette de ris d'agneau "à l'ancienne"	P. 23
Le journal d'un bertrandaï au temps de la Révolution	P. 24
Aut'foué, chez nous, o l'étaé de même... /La veillaie	P. 28
Vu dans le Courrier de l'Ouest : portrait de Christian Jaulin	P. 30
Les associations communales	P. 32
Lecture Capello-Bertrandaïse	P. 39
Pluviométrie/Démographie	P. 40
Transport solidaire	P. 41
Tri/Calendrier de collecte	P. 42
La CCPG vous informe	P. 44
Formalité d'urbanisme	P. 49
Les règles de vie commune pour un bon voisinage	P. 50
Association C.L.E.	P. 51
La Maison de l'Emploi/UDAF	p. 52
Associations Air / FNATH	p. 53
Tous Fibrés 2024	p. 54
Lancement déploiement compteur Linky	p. 55

LE MOT DU MAIRE 2024

Bonjour à toutes et à tous

Un nouveau bulletin communal requiert de réels savoir-faire, aussi je voudrais avant tout remercier Marie, Christelle et tous ceux qui ont contribué à l'édition de ce nouvel exemplaire.

Bien sûr l'actualité Nationale et Internationale, comme d'habitude se traduit par trop de guerres, d'émeutes, de catastrophes naturelles, d'incompréhension entre les hommes, trop de tyrans, dictateurs et terroristes...

Mais aussi, insuffisamment de paix, d'empathie, de respect, de partage, de compassion, d'amour et d'amitié. Insuffisamment de démocrates, de pacifistes, de bénévoles, d'humanistes.

Alors soyons heureux de vivre dans un village apaisé et apaisant qui je l'espère continuera d'échapper à la folie des hommes et au déchainement de la nature.

Nous sommes désormais 476 bertrandais. Dans la plupart des communes de Gâtine la population baisse et c'est une réelle préoccupation pour les années futures. Seuls nous ne sommes pas suffisamment armés pour y remédier. La Communauté de Commune, le Pays doivent travailler pour trouver des solutions, interpeller les pouvoirs publics et les Elus nationaux pour le désenclavement du territoire et la fin du désert médical qui est le nôtre. Le Conseil départemental nous a entendus, le Conseil Régional beaucoup moins et l'Etat ne manifeste pas un grand enthousiasme à lancer des travaux sur l'axe Bressuire Parthenay Poitiers. Je souhaite vivement que ce dossier devienne une priorité pour nos décideurs. Quant aux déserts médicaux, la construction de Maisons de santé ne sera efficace que si l'installation de nouveaux médecins, dentistes et spécialistes suit, et aujourd'hui malheureusement ce n'est que très rarement le cas. Il existe des solutions, nos Députés et Sénateurs doivent absolument prendre de courageuses décisions.

Avant de passer à la traditionnelle séance de vœux je vais vous résumer rapidement les actualités 2023 de la Chapelle-Bertrand. Nous commencerons par les incivilités du quotidien, ensuite, nous aborderons les problèmes concernant la salle des fêtes et pour terminer sur une note positive les événements plus festifs et heureux qui ont jalonné cette année.

Je souhaite vous parler de vos animaux domestiques. Ils doivent être pucés, vaccinés, et pour la plupart stérilisés. Aujourd'hui nous recevons trop de plaintes concernant la divagation de chiens ou chats, voire d'animaux moins communs. Je vais être obligé de prendre un arrêté afin de responsabiliser les propriétaires indisciplinés. Je le regrette profondément, mais il est nécessaire de rappeler que posséder un animal nous oblige à des devoirs envers lui et nos voisins. Un animal sur une route peut présenter un réel danger pour les habitants, les usagers de la route et les animaux d'élevage.

L'autre sujet qui nous inquiète, concerne le dépôt sauvage de déchets ou végétaux dans la nature. Là aussi il s'agit d'un interdit que de trop nombreuses personnes bravent sans vergogne. Des plaintes ont été déposées et certaines aboutissent au remboursement des frais de la commune pour le ramassage de ces encombrants. Les amendes peuvent être salées alors qu'un passage à la déchèterie est le plus souvent gratuit.


Quant aux feux de végétaux, je vous rappelle qu'à de rares exceptions, ils sont totalement interdits. Un arrêté préfectoral disponible à la Mairie en rappelle les règles.

Heureusement la plupart du temps, et je vous en remercie, la vie à la Chapelle-Bertrand est douce, paisible et agréable. Les relations humaines sont de qualité. Les professionnels vaquent sereinement à leurs occupations. A noter le comportement de nos agriculteurs qui grâce à l'élevage et à des pratiques de plus en plus vertueuses participent à la préservation des haies. Les castors sont revenus dans notre village, une preuve évidente de l'amélioration de leur milieu naturel.

Tout cela permet au conseil municipal d'œuvrer pour votre bien-être, bien entendu en toute modestie et avec les faibles moyens qui sont les siens.

Nous avons été très affectés par la décision de fermeture de la salle des fêtes en raison du décollement de l'enduit nous obligeant à faire procéder à des études de structure, et ensuite un certain nombre de diagnostics dont nous attendons les résultats en janvier. Pour le moment nos Aînés ont repris leurs parties de cartes le jeudi dans la salle des Mariages.

Nous devrions, je l'espère pouvoir réaliser les réparations conformément aux indications des bureaux d'études, pour ensuite rouvrir la salle et à nouveau se pencher sur le dossier de sa rénovation. L'objectif sera de présenter les demandes de subventions en cette fin d'année 2024 pour un dépôt effectif en février 2025. Le début des travaux pourrait alors intervenir avant l'été 2025, si les financements sont accordés bien entendu.



Plus positivement la fibre arrivera fin 2024. Elle permettra d'améliorer nettement le confort de navigation pour beaucoup d'entre nous, et surtout les professionnels bénéficieront de capacité de téléchargement beaucoup plus rapide

Concernant la rétrospective de l'année passée et des actions conduites par le Conseil Municipal, je vous invite à lire la rubrique du "Quoi de neuf en 2023".

Je tiens cependant à remercier tout particulièrement Julien et Emmanuel qui, dans le cadre de la mutualisation du service technique, se sont parfaitement adaptés à cette nouvelle mission. De plus ce travail en commun a permis de conforter nos relations avec nos amis de SAURAIIS avec lesquels nous travaillions déjà pour organiser le feu d'artifice et l'arbre de Noël. Ils ont gracieusement mis leur salle à disposition pour la veillée organisée par Capella Bertrandi et pour la cérémonie des vœux, un grand merci s'impose.

Sur un autre thème, je voudrais également remercier Monsieur et Madame Chassagne qui nous ont cédé pour l'euro symbolique un terrain situé au Fontagnoux en vue d'y installer une réserve incendie.

Notre village s'est vu attribuer cette année une distinction de la main de la fédération du BTP des Deux-Sèvres et de la Fondation du Patrimoine : le prix départemental des rubans du patrimoine pour la rénovation de l'église Saint-Saturnin. C'est bien la présentation de notre dossier, de sa cohérence et des nombreuses illustrations qui ont retenu l'attention du jury. Un grand merci à Marie GUILLEUX et Myriam ALLARD BIDAL pour leur travail et leur engagement.

Je souhaitais également ajouter un point non abordé : notre adhésion au programme « terre de jeux » pour porter haut les valeurs de l'Olympisme. Nous y reviendrons bien entendu en 2024.

Enfin en décembre, nous avons été amenés à délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Sans le rejeter, nous considérons que l'éolien nuirait au patrimoine, au paysage, à la faune et à la flore. Nous avons privilégié le photovoltaïque dans notre délibération.

Comme vous pouvez et pourrez le voir dans les prochaines pages, l'année 2023 fut riche en évènements, 2024 devrait l'être tout autant.

La rando, bien sûr, avec peut-être une belle surprise, animera la fin avril.

Le passage de la flamme Olympique à Parthenay en juin sera un moment unique pour notre Communauté, à coup sûr nous y participerons activement.

Les randos Gatinaises prendront ensuite possession des jardins de Saint-Saturnin pour leur traditionnelle création artistique, vous pourrez venir admirer le formidable travail des acteurs et créateurs parmi lesquels figurent de nombreux Bertrandais(es) émérites.

Si le calendrier du CARUG le permet les soirées du patrimoine seront à nouveau au programme cet été avec le traditionnel feu d'artifice.

Enfin et je le souhaite fortement, la réouverture de la salle multifonctions et intergénérationnelle permettra l'organisation de soirées et spectacles variés.

Toutes ces animations demandent beaucoup de temps et d'implication aux membres de nos associations. Sans toutes les citer, je tiens à féliciter Capella Bertrandi, le Comité des fêtes, l'ESCB, la nouvelle junior association Gatifun, la Chasse et nos Aînés. Si vous avez envie de vous investir, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'eux, ils savent accueillir je peux en témoigner.

Bien entendu, comment ne pas remercier les adjoints et les conseillers municipaux, les agents techniques et administratifs, pour le travail effectué en 2023. Ils sont disponibles et dévoués, ils cherchent des solutions et vous accompagnent dans vos démarches.

Il est temps désormais au nom des Agents et de l'ensemble du conseil municipal de vous offrir nos meilleurs vœux pour 2024, de santé évidemment, de bonheur aussi et de réussite, belle et heureuse année 2024.

De la paix, de la compassion, de l'entraide, de la générosité, et bien d'autres belles histoires pour notre territoire, notre gâtine, notre Chapelle-Bertrand.

TROMBINOSCOPE

Le Conseil Municipal



M. Eric CHEVALIER
Maire



M. Jean-Marie FRAGU
1er Adjoint



M. Stéphane BOUTINEAU
2ème Adjoint



Mme Christelle THIOLLET
3ème Adjointe



Mme Corinne RAMBAUD
Conseillère Municipale



Mme Angélique SABOURIN
Conseillère Municipale



M. Kévin MIOT
Conseiller Municipal



M. Claude BOISGROLIER
Conseiller Municipal



Mme Chloé PELLETIER
Conseillère Municipale



Mme Anne-Marie TURBE
Conseillère Municipale



M. Jean-Michel MARILLEAU
Conseiller Municipal

Les Agents Municipaux



Mme Marie GUILLEUX
Adjointe Administrative



Mme Déborah LOUBE
Adjointe technique
(accompagnement au transport
scolaire)



M. Julien RECOUPE
Adjoint Technique



M. Emmanuel WILHELM
Adjoint Technique

DELEGATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Eric CHEVALIER est président de droit des commissions communales.

COMMISSION DES FINANCES : Mmes Christelle THOLLET, Corine RAMBAUD, Angélique SABOUREAU, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ :

Mmes Christelle THOLLET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VOIRIE COMMUNAL ET MATERIEL : Mme Angélique SABOURIN, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION-LOISIRS : Mmes Christelle THOLLET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Anne-Marie TURBÉ, Mrs Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT

COMMISSION APPEL D'OFFRES : Mrs Eric CHEVALIER, Président, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT, titulaires et Mme Christelle THOLLET, Mrs Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU et suppléants

COMMISSION PATRIMOINE- ENVIRONNEMENT : Mmes Anne-Marie TURBÉ, Chloé PELLETIER, Christelle THOLLET, Mrs Eric CHEVALIER et Jean-Marie FRAGU

DELEGATION DES ORGANISMES EXTERIEURS

SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres): Monsieur Jean-Michel MARILLEAU titulaire,
Monsieur Kévin MIOT Suppléant

PAYS DE GATINE

Monsieur Eric CHEVALIER

SMVT : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET

2 représentants proposés à la communauté de communes :

Monsieur Jean-Marie FRAGU et Mr Stéphane BOUTINEAU

ASSOCIATION DES RANDONNEES GATINAISES :

Mme Anne-Marie PRET, Mrs BOUJU Loïc, BOUHET Marc, Jacky PRET, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude

DELEGUE A LA DEFENSE :

Mme Corinne RAMBAUD

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mr Eric CHEVALIER, Maire, titulaire et Mr Jean-Marie FRAGU, 1er adjoint, suppléant



LE BUDGET 2023

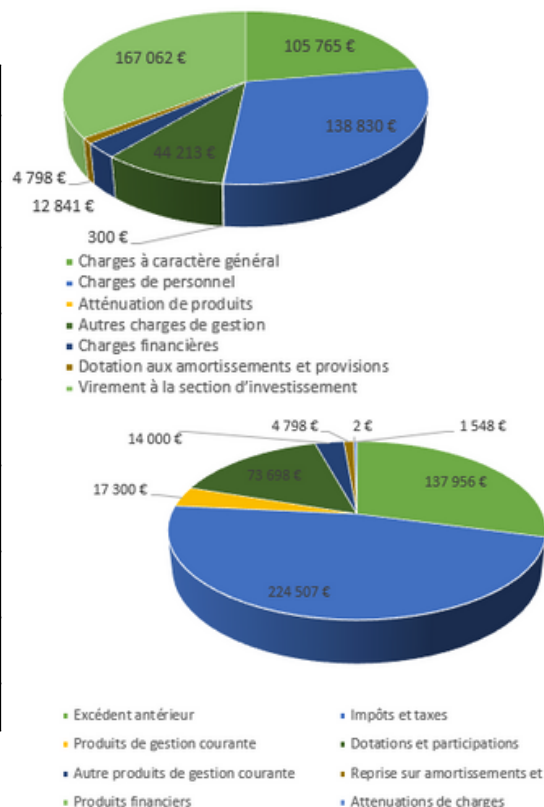
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	105 765 €	Excédent antérieur	137 956 €
Charges de personnel	138 830 €	Impôts et taxes	224 507 €
Atténuation de produits	300 €	Produits de gestion courante	17 300 €
Autres charges de gestion	44 213 €	Dotations et participations	73 698 €
Charges financières	12 841 €	Autre produits de gestion courante	14 000 €
Dotation aux amortissements et provisions	4 798 €	Reprise sur amortissements et provisions	4 798 €
Virement à la section d'investissement	167 062 €	Produits financiers	2 €
		Attenuations de charges	1 548 €
Total	473 809 €		473 809 €

Dont subventions : 1 300 €

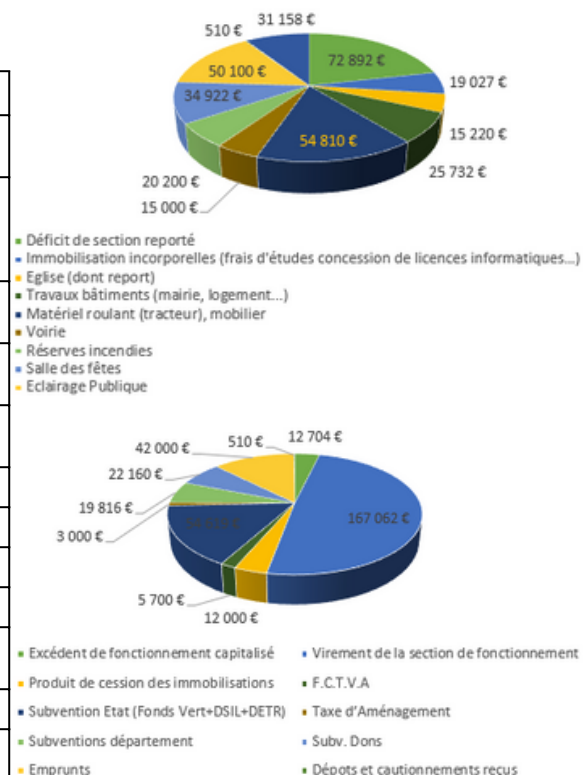
A.C.C.A.100 € GATIFUN 200 €
 Comité des fêtes 500 € Association C.L.E. 50 € (*Erratum: Subvention C.L.E. 2022= 50 €)
 UNC AFN 100 € Radio gâtine 50 €
 Capella Bertrandi 100 € Subventions diverses et exceptionnelles 200 €

Comparison of Competitors



SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit de section reporté	72 892 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	12 704 €
Immobilisation incorporelles (frais d'études concession de licences informatiques...)	19 027 €	Virement de la section de fonctionnement	167 062 €
Eglise (dont report)	15 220 €	Produit de cession des immobilisations	12 000 €
Travaux bâtiments (mairie, logement...)	25 732 €	F.C.T.V.A	5 700 €
Matériel roulant (tracteur), mobilier	54 810 €	Subvention Etat (Fonds Vert+DSIL+DETR)	54 619 €
Voirie	15 000 €	Taxe d'Aménagement	3 000 €
Réserves incendies	20 200 €	Subventions département	19 816 €
Salle des fêtes	34 922 €	Subv. Dons	22 160 €
Eclairage Public	50 100 €	Emprunts	42 000 €
Dépôts et cautionnements reçus	510 €	Dépôts et cautionnements reçus	510 €
Emprunt	31 158 €		
Total	339 571 €		339 571 €



**LA SALLE DES FÊTES EST ACTUELLEMENT FERMÉE SUITE À
DES DÉSORDRES CONSTATÉS DE MAÇONNERIE.**

LOCATION DES SALLES

Les tarifs restent inchangés

Location de la salle des fêtes : 220 m²/ 180 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunions, assemblées	Gratuit	110 €
Vin d'honneur - Concours de cartes	75 €	110 €
Banquet, repas de famille	110 €	220 €
Dîner dansant, mariage	170 €	280 €
Salle reprise le lendemain	60€	90 €
Nettoyage	100 €	100 €
Réunion jeunes de la commune	50 €	Néant

Un chèque de caution de 300 € sera demandé le jour de la signature du contrat de location ainsi qu'un attestation d'assurance

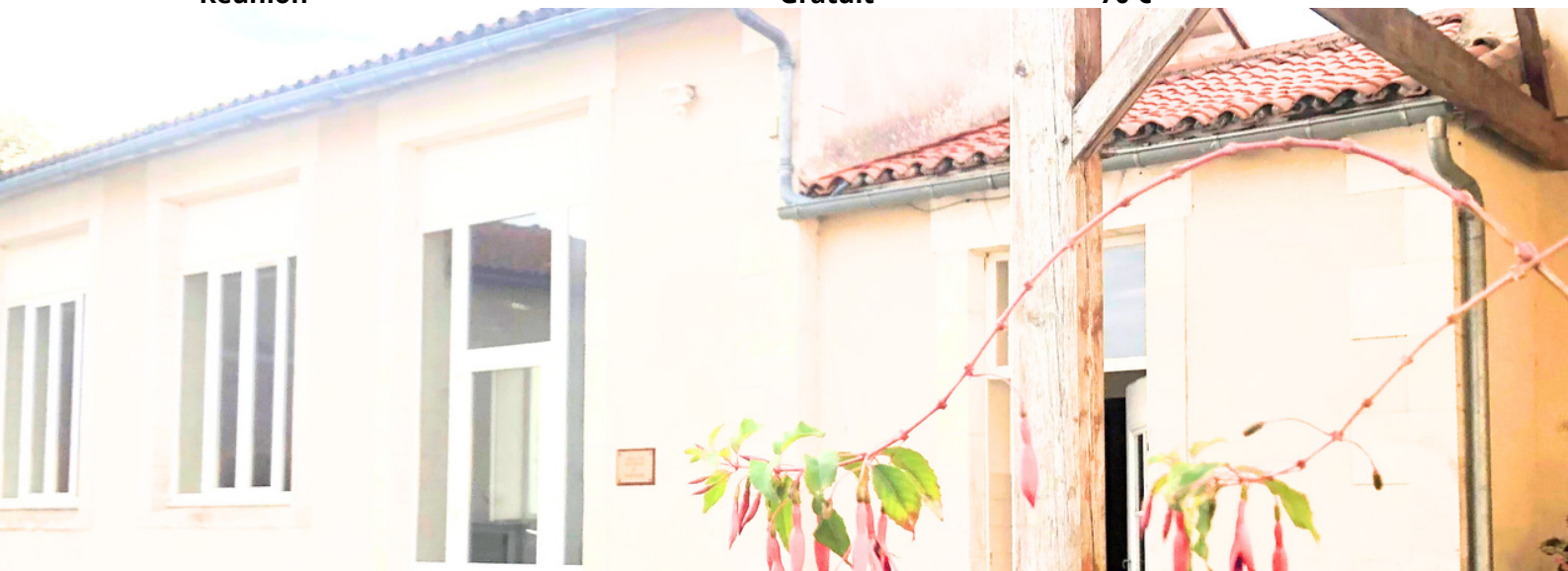
Location de vaisselle : Les tarifs restent inchangés

Couvert complet : 0.60 €, Couvert complémentaire : 0.25 €, Tasses et verres : 0.25 €.

Les associations de la commune, en dehors de l'exercice de leurs activités, peuvent bénéficier de la gratuité de la salle et de la vaisselle 1 fois par an.

Location de la salle des mariages : 60 m²/ 50 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	33 €	70 €
Réunion	Gratuit	70 €



ARTISANS & SOCIÉTÉS



ANTIQUAIRE

WILL Joël

10, Rue de l'Église - 05.49.70.28.51

COMPTOIR FABRICATION- INSTALLATION

COFIDEP

La Pillaudière - 05.49.94.07.27

AXA - ASSURANCES MULTIBRANCHES

BONNET Dominique

Le Vieux Moulin - 05.49.94.66.90

ELEVAGE BAUNEL

Lait d'ânesse bio, Baudet du Poitou, chevaux de loisirs et sport

BURBAUD Caroline

Le Petit Bouchaux - 06.85.35.52.19

AXA-CAPITALISATION-EPARGNE-

PREVOYANCE

POTHET Daniel

1, Rue Principale - 05.49.94.05.19

ELEVAGE DES CHEMINS DU POITOU

Elevage de chiens berger blanc suisse

Le Petit Bouchaux

05. 49. 64.37.58 - 06.41.69.47.88

CARRELAGE-FAIENCE-PLACO&JOINTS-ISOLATION

NAULEAU Philippe

La Russelière - 06.19.76.93.75

C.E.C.I. 79

COUVETURE ZINGUERIE

ENERGIE VERTE/PANNEAUX SOLAIRES

CONSTRUCTION BOIS- ISOLATION

36, Rue Principale - 05.49.64.13.85

ELECTRICITE GENERALE - PLOMBERIE

GENTET Emeric

La Pillaudière

06.78.26.61.02

CMG -Construction Maçonnerie Générale

NEUF ET RÉNOVATION

4, Rue Principale - 05.49.70.66.38

OUEST RADIATEURS SYSTEMES

BOUTINEAU Stéphane

15, La Miolière - 05.49.94.12.61

COIFFURE A DOMICILE

« 2C Ô Naturel »

Christelle THIOLLET

13, Route de Parthenay - 06.70.40.02.52

2conaturel@gmail.com

TRAVAUX AGRICOLES

SARL SICAGRI

La Sicaudière (05.49.94.08.24)

« L'hair Zen »

GROUSSEAU Laureen

16, Le Vieux Moulin—06.10.63.34.15

TRAVAUX PUBLICS

EURL TP CN.CHARRON

22 bis, les versennes - 05.49.64.45.79

06.85.50.84.47

CONSEILLER EN IMMOBILIER

MIOT Kevin

14bis, La Miolière

06.32.02.43.08

kevin.miot@iadfrance.fr

TRAVAUX PUBLICS

MARTEAU Guillaume

Les Lilas - 06.73.64.67.45

JAILIN Steve

06.33.87.36.25

steve.jaulin@iadfrance.fr

LES EMAUX DE MAGALIE

Lieu-dit La Garlière

06.16.45.70.28

SERVICES

MAIRIE:

Heures d'ouverture au public : Les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 13 h 30 à 17 h - **les matins sur rendez-vous**

 **05.49.64.16.91** — E-mail : mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr

Site web de la commune : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand>

Permanence de M. le MAIRE : Les matins sur rendez-vous

Levée du courrier : du Lundi au samedi : 9 h

GENDARMERIE :

 **17**

POMPIERS :

 **18 ou 112**


SAMU :

 **15**


HOPITAL NORD DEUX-SEVRES PARTHENAY :

 **05.49.68.49.68**

SEOLIS. :

 **09.69.39.79.01**

SYNDICAT DES EAUX :

 **05.49.95.03.47**

SERVICE ORANGE PANNE TÉLÉPHONIQUE :

 **3900**

HEBERGEMENTS :

Chambre d'Hôtes :


M. Philippe LAPEYRONIE

Escale Gâtine - <https://escalegatine.fr/>

 **07.68.06.30.62**

M. Pierre-André MASTEAU

Le Logis de La Roulière - www.logisdelarouliere.fr


 **06.07.53.21.00**

Logement en Airbnb :

• **Les Places**

 **05.49.64.30.60**

• **Château de la Touche Ory**

 **06.27.34.28.96**

SOCIAL:

Assistance sociale :

-Antenne Médico-sociale du département

 **05.49.64.41.11**

C.L.I.C. (Point info Sénior)

 **05.49.63.45.70**

Assistante maternelle à domicile :

Mme GROLEAU Marylène, 26, Route de Parthenay

 **05.49.94.67.52**

Mme VEILLON-FERLAC Fabienne, le Fontagnoux

 **05.49.64.31.17**

Aide à domicile en milieu rural : (ADMR)

 **05.49.64.34.92**

TRANSPORT :

Bus accessibles à tous aux horaires et points de montée du ramassage scolaire,

renseignement à la mairie ou sur le site internet : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>

QUOI DE NEUF EN 2023 ?

LE PROJET DE LA SALLE DES FÊTES EN SUSPENS

L'information vous est sûrement déjà parvenue : la salle des fêtes est actuellement fermée et les réservations suspendues jusqu'à nouvel ordre.

En effet, une partie de l'enduit du mur sud-ouest de la salle des fêtes s'est décroché. Pour donner suite à ce constat, un diagnostic structure du bâtiment a été réalisé afin de s'assurer que celui-ci ne présente pas de danger pour l'accueil du public. Actuellement des tests sur les briques doivent être réalisés et des diagnostics sont en cours pour avancer dans le projet de réouverture d'une part et de la rénovation du bâtiment d'autre part.



MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE SUR SAURAI

Nous vous avons informé lors des vœux du maire de la mise à disposition des deux agents du service technique dans la commune voisine de Saurais suite au départ à la retraite de Joël, leur agent depuis 37 ans. Julien et Emmanuel se rendent donc tous les mercredis chez nos voisins depuis le mois de Janvier. Nous les remercions de s'être adaptés à cette nouvelle organisation et d'avoir été partie prenante dans la réussite de cette collaboration.



LES INVESTISSEMENTS 2023: UN NOUVEAU TRACTEUR POUR LA COMMUNE, UN CHANGEMENT DE MODE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE NOUVELLES RESERVES INCENDIES...

LE PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED



BILAN ESTIMATIF DE LA FACTURE D'ELECTRICITE

ETAT PARC	AUJOURD'HUI	DEMAIN
NOMBRE DE LANTERNES	62	62
PUISSANCES INSTALLEES	7612	2885

	AVANT TRAVAUX	APRES TRAVAUX
PUISSANCE SOUSCRITE	8,1 KVA	3 KVA
COÛT ÉNERGETIQUE (FOURNITURE)	1 153,34 €	437,13 €
TOTAL FACTURE HTVA	2 392,40 €	896,54 €

Suivant l'étude photométrique présentée par Séolis permettant de dégager le bilan estimatif ci-dessus qui prévoit une diminution d'environ 60% du montant de la facture après le passage du parc d'éclairage public en LED ; compte-tenu du montant des devis pour le changement des lanternes actuelles ;

Au regard des subventions proposées par le Sieds et de l'enveloppe Fonds Vert débloquée par l'Etat en 2023, le Conseil Municipal a choisi de valider le projet du changement du parc en LED.

Après l'attribution d'un montant de 13 203 € par l'Etat pour le remplacement des lanternes, le financement demandé au Sieds s'élève à 19 815 € pour un reste à charge de 8 253€HT pour la commune. Le changement des lanternes a eu lieu au cours des mois de novembre et décembre de cette année

UN NOUVEAU TRACTEUR POUR LA COMMUNE

Compte-tenu des réparations faites ces dernières années sur le tracteur communal et au regard de l'utilisation de celui-ci, le Conseil Municipal a choisi d'investir et d'acquérir un nouveau tracteur de la marque Case pour un montant de 35 000€ HT (montant de la soulte après déduction de la reprise de l'ancien tracteur). Un nouvel emprunt a été fait sur 5 ans afin de ne pas trop impacter la trésorerie.



DE NOUVELLES RESERVES INCENDIES

En 2022, le SDIS avait réalisé le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour La Chapelle Bertrand. Pour donner suite aux préconisations reçues, 3 lieux catégorisés comme prioritaires ont été retenus pour la mise en place de réserves incendies cette année.

Les lieux-dits sont : le Fontagnoux, la Picotière et la Touche.

Ces sites ont été validés avec le lieutenant Vinatier en mars 2023.

Le terrassement nécessaire à l'installation de ces réserves devrait débuter début 2024. Au préalable, une demande de subvention au département sera faite en ce sens.



INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR DEVANT LA MAIRIE



Pour répondre à la note préfectorale du 1er février 2019 sur l'obligation des établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe, et suivant les préconisations du SDIS, le Conseil Municipal a délibéré pour l'installation d'un défibrillateur à l'entrée de la mairie.

Une formation sur son utilisation a été proposée aux élus et aux agents.

A noter : pour localiser les DAE proches de vous, vous pouvez télécharger l'application "Staying alive". "En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent"*

Le DAE installé est semi-automatique: grâce à une assistance vocale son utilisateur est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/dae>

APRÈS 3 ANS D'ABSENCE, LE TRADITIONNEL FEU D'ARTIFICE A ENFIN PU ÊTRE TIRÉ AU TERRIER DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX



Le 13 juillet, les communes de Saurais, Saint-Martin du Fouilloux et de La Chapelle Bertrand ont eu le plaisir de se retrouver après 3 années d'annulation dues à l'épidémie de COVID puis à la sécheresse ne permettant pas le bon déroulé de l'évènement. L'apéritif était offert cette année par la commune de Saurais. Dans la suite du roulement habituel, ce sera au tour de La Chapelle Bertrand en 2024...



CETTE ANNÉE À LA CHAPELLE BERTRAND !

Le vendredi 29 juillet, la commune a accueilli le groupe "La Route des Airs" dans le cadre des Soirées du Patrimoine. L'occasion de proposer en partenariat avec le CARUG et en lien avec les associations communales, une nouvelle formule pour la fête annuelle de La Chapelle Bertrand.

Il était possible de visiter l'Eglise où étaient exposés des habits sacerdotaux et une monnaie a été créée pour se restaurer à la buvette : le Saturnin.

Cette manifestation a attiré environ 300 personnes.



Les magnifiques photos de Philippe BOUSSION* ont immortalisées cette soirée.



DISTINCTION HONORIFIQUE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

**VU SUR DEUX-SEVRES.MEDIA :
"LA CHAPELLE BERTRAND DISTINGUÉE D'UN RUBAN DU PATRIMOINE"
21 SEPTEMBRE 2023**



Sur la photo : (crédit photo FFB TP 79) : De gauche à droite : Quentin Capelle, Vice-président de la Fédération du BTP des Deux Sèvres, Eric Chevalier, Maire de la Chapelle Bertrand, Marie Pierre Missoux, Présidente de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, Pierre-André Masteau, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine.

“Ce concours, intitulé « les Rubans du Patrimoine », a été créé à l’origine par la Fédération Française du Bâtiment et l’Association des Maires (à l’époque, il s’appelait "le prix Villes et Villages gagnants").

Il est organisé au niveau national par la Fédération française du bâtiment, en partenariat avec l’Association des Maires de France, la Fondation du patrimoine et la Caisse d’Épargne.

19 dossiers étaient présentés au Jury cette année en Nouvelle-Aquitaine.

En quoi consistent les Rubans du Patrimoine ?

L’opération « Les Rubans du Patrimoine » permet de mettre en lumière et de récompenser des communes qui mettent en valeur leur patrimoine bâti. Ce prix permet de faire connaître leurs réalisations. Il met en avant les bénéfices des travaux pour la commune, tant sur le plan économique que social., culturel et touristique.

Le jury a donc pris en compte les critères suivants :

L’intérêt et la valeur de ce bâtiment

La cohérence esthétique et architecturale,

Les matériaux et l’organisation du chantier,

La qualité de la mise en œuvre.”

“La Chapelle Bertrand, en Deux-Sèvres, a remporté le prix départemental pour la rénovation de l’Eglise St Saturnin et de ses abords.

Pour la maçonnerie, le traitement des parois a permis de limiter l’humidité du bâtiment ; le sol de la nef a été creusé afin de créer des rigoles de circulation d’eau, permettant un circuit d’air limitant l’humidité par capillarité.

Concernant la menuiserie : la grande porte d’entrée de la Nef ainsi que la porte et la fenêtre de la sacristie ont été rénovées et repeintes. L’ensemble des menuiseries du bâtiment ont été révisées. Une estrade en bois a été installée sur solive, pour y accueillir un parquet où sont posés les bancs de l’Eglise.

Quant au travail du vitrailiste : il a porté notamment sur la réparation de la verrière du Chœur et de l’abside, sur la restauration des baies. Des bavettes en plomb ont été posées pour protéger les vitraux.

C’est le fruit de 10 mois de travaux, réalisés par des professionnels et des bénévoles qui est donc récompensé par ce prix..”

“Les membres du Jury ont félicité le Maire de La Chapelle Bertrand, Eric Chevalier, et son conseil municipal, d’avoir pris l’initiative de remettre en valeur l’église St Saturnin, datant du XIIème siècle et ainsi de contribuer au développement touristique et économique de la commune

La Commune a souhaité prendre en compte les aspects environnementaux ; l’église se situant dans un environnement protégé aux abords d’un château classé Monument historique.

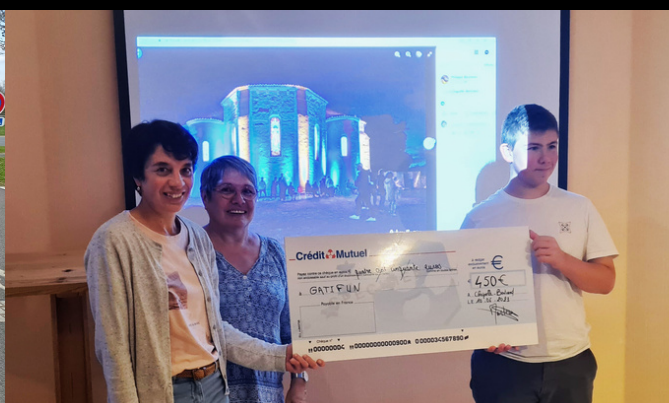
Quentin Capelle : « En tant que Vice-Président de la Fédération du BTP des Deux-Sèvres, regroupant plus de 450 chefs d’entreprises, je crois pouvoir dire que cette restauration est aussi pour nous la vitrine d’un savoir-faire qui donne une image positive des métiers du bâtiment. Pour cette raison, j’associe à ces félicitations les entreprises qui ont réalisé les travaux : l’entreprise SOPOREN de Fontaine-le-Comte, l’entreprise Menuiserie BARON de Chey et l’Atelier Vitrail France de Neuville-sur-Sarthe. Sans oublier le travail de l’architecte du Patrimoine Raphaël Chouane de l’agence R et C d’Argentonay ».”

“Ce concours s’impose d’année en année comme la distinction marquante des communes de toutes tailles qui s’engagent sur des opérations de restauration et de mise en valeur de leur patrimoine bâti.”



OBJECTIF 2023 : UN CINEMA PLEIN AIR

En 2022, la junior association GATI'FUN voyait le jour. En 2023, le projet d'un cinéma plein air s'est concrétisé. Les jeunes de La Chapelle Bertrand : Sarah BILLON, Mathis MOTARD, Grégoire et Henri CHASSAGNE, Clément CHUSSEAU, Maedan GIROUX, Ewan MOTARD et Jules BONNET se sont mobilisés afin de récolter des fonds pour leur projet de cinéma plein air. Ils ont retroussé leurs manches et proposé de laver vos voitures, puis ont apporté leur aide lors de la randonnée gourmande "La Bertrandaise". Cette édition 2023 a permis une belle solidarité associative. Ainsi, les associations organisatrices ont reversé à GATI'FUN 1€ par inscription puis remis le chèque à la toute jeune association.



Après plusieurs réunions et échanges, accompagnés par la référente jeunesse de notre secteur, Mélanie GENTET, le choix du film a été voté et la date fixée. GATI'FUN a ainsi proposé gratuitement le 25 août, le film "Les Bodin's en Thaïlande" sur l'espace de verdure à côté de l'église, fraîchement renommé par le Conseil Municipal : "Les jardins de Saint Saturnin". A la fin du mois de juin, le flyer a été peaufiné par Sarah qui n'a pas oublié de mentionner tous les partenaires de la Junior Association. Lors de cet événement, les jeunes ont tenu une buvette et vendu des popcorns.

Gatifun Présente

LE CINÉ'PLEIN AIR

Les Bodin's en Thaïlande

Vendredi 25 Août
La Chapelle Bertrand,
Les jardins de Saint-Saturnin à 21h30

**Gratuit
A ne pas manquer !**

Pour tout complément d'information :
gatifun79@gmail.com

SCAN ME

Partners: La Chapelle Bertrand, La Mairie, Galigne, Crédit Mutuel



VU DANS LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE LE 03/07/2023

“GATI’FUN, TOUTE JEUNE ASSOCIATION COMMUNALE

Ils sont une dizaine d’adhérents âgés de 13 à 18 ans, animés d’une folle envie de faire bouger la vie locale en s’investissant dans l’animation de la commune.

Née d’une rencontre opportune entre deux jeunes de la commune – Sarah Billon effectuant actuellement des missions à la mairie dans le cadre du dispositif argent de poche et Mathis Motard en service civique l’an passé – et d’une volonté municipale de créer une commission jeunesse, l’association Gati’fun a pour objectif de rassembler les jeunes de la Chapelle Bertrand et des environs pour créer des événements et des manifestations pour la population.

« On organise notre premier gros événement au cours de l’été le vendredi 25 aout. Il s’agira de la projection en plein air dans les jardins de saint saturnin, du film les bodin’s en Thaïlande, en lien avec le centre régional de la promotion du cinéma. L’entrée sera gratuite et nous assurerons une restauration sur place. » souligne la toute nouvelle présidente Sarah Billon qui précise que ses adhérents ont organisé un nettoyage de voitures et une vente de gâteaux pour financer une partie de l’organisation. D’autres projets sont à l’étude pour plus tard.

Pour contacter l’association : Tel : 07.69.73.64.74. Mail gatifun79@gmail.com Instagram : gatifun



Photo : Sarah Billon, actuellement en terminale au lycée Pérochon, habite la commune et assure la présidence de l’association.”

LA SUITE L’ANNÉE PROCHAINE...





Petite escapade aux Emaux de Magali



Magalie a toujours été attirée par le métier d'artiste. C'est en 2000 qu'elle accepte un peu par hasard un emploi dans une société d'émaillage sur céramique et va apprendre les techniques de l'émaillage sur porcelaine.

Le hasard faisant bien les choses elle se découvre une pure passion pour le métier et décide en 2016 de s'installer à son compte à la Garlière à la Chapelle-Bertrand

Elle travaille soit avec des moules en plâtre qu'elle confectionne pour y mouler la barbotine (porcelaine avec de l'eau). Elle y façonne à la main pour créer des formes (pétales des fleurs etc..).

Ensuite vient le temps de séchage à l'air libre qui dure entre 1 à 2 semaines

Chaque pièce passera une première fois au four à 900° pour la déshydratation et une 2ème fois pour la cuisson.

L'émaillage ce fait soit au Pistolet, au pinceau, ou par trempage.



“Les Emaux de Magali,

ce sont des formes et des courbes simples y intégrant en fonction des collections des empreintes de végétaux sur des pâtes porcelaines ou grès, vient se conjuguer le mariage de l'émail à l'argile créant jeu de coulure, effet de matière, couleur vive ou mate.

Ce travail d'argile et d'émail se révèle par la signature magique du FEU.”



GAUTHIER MAGALIE

- Création
- Fabrication céramique
- Porcelaine et grès
- Arts de la table, déco

CONTACT:

06 16 45 70 28

magalie.gauthier0788@orange.fr

www.lesemauxdemagali.fr



*Les émaux
de Magali*

Recette de ris d'agneau « à l'ancienne »

*Moins connu que le ris de veau , le ris d'agneau est tout aussi savoureux et festif !
Cette recette facile à réaliser nécessite peu de temps de préparation .*

Il faut (pour 4/6 personnes, portion pour une entrée ou pour un plat,
On compte environ 150 gr à 200 gr par personne) :

800gr de ris d'agneau : à commander chez votre boucher ou tripier

400 gr de champignons de paris

15cl de crème fraîche légère

Un bon verre de vin blanc (muscadet ou autre vin sec) : 15 cl

Quelques cuillerées de farine

De l'huile d'olive

Une lichette de beurre (pour les champignons)

Sel

Poivre

Deux poêles assez profondes : une pour les champignons et l'autre pour les ris.

Préparation :

Faire bouillir de l'eau dans une casserole suffisamment grande pour y accueillir les ris préalablement rincés et nettoyés (on enlève la membrane)

Ajouter une cuillère à soupe de vinaigre

Plonger les ris d'agneau dans l'eau bouillante et laisser blanchir 5mn

Egoutter les ensuite et nettoyer les partie gélatineuses (membranes)s'il en reste, c'est très facile !

Laver et couper les champignons en lamelles

Les faire revenir dans un mélange beurre et huile d'olive

Réserver

Saupoudrer les ris de farine , bien les enrober

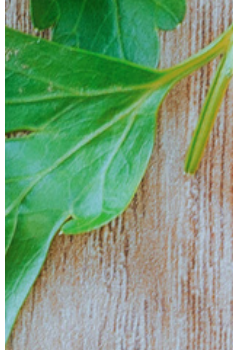
Détailler les en morceaux , saler et poivrer.

Faire revenir les ris dans une poêle avec de l'huile d'olive , tourner régulièrement les morceaux pour qu'ils soient bien dorés puis ajouter les champignons, la crème et le vin: remuer de temps en temps et laisser mijoter à feu doux pendant 15mn

(thermostat 4/ 5)

Voilà , c'est prêt

Bon appétit !



Le journal d'un Bertrandaais au temps de la Révolution française

Les grands événements de la Révolution française (1789- 1795) sont bien connus par de nombreux récits et témoignages, souvent le fait de citadins ou de grands personnages mais ce qui s'est alors passé dans les campagnes, qui plus est, décrit par un paysan est beaucoup plus exceptionnel. C'est pourtant ce que nous rapporte un Bertrandaais Louis Thomas dans son journal¹. Comme le dit Albéric Verdon qui a étudié de manière approfondie² ce document et son auteur, « *son témoignage d'homme du terroir, confronté aux méfaits des guerres de Vendée, aux aléas climatiques aux fluctuations du commerce, soucieux de conserver des recettes empiriques, apporte une vision tout à fait pertinente des préoccupations des Gatinaux de l'époque* » Qui était donc Louis Thomas ?

Louis Thomas est né à Saurais, à la métairie de la Petite Porée, le 15 septembre 1755 de Louise Gelin et de son deuxième mari Jacques Thomas qui décède alors que Louis n'a que six ans. Trois décennies plus tard, Louis épouse le 15 novembre 1785, en l'église de Saurais, Louise Tilleux, âgée de vingt-sept ans. Ils eurent cinq enfants : René né en 1886, Jacques né en 1789, Louis, né en 1791 (et décédé à l'âge de 21 mois), Marie,



née en 1794 et de Louise née en 1798. Louis devient veuf le 6 mai 1807 alors qu'il séjourne depuis 1780 à la métairie du Petit Cône de la Chapelle-Bertrand avec sa mère Louise Gelin et son troisième mari Jacques Marsault jusqu'à leurs décès, en 1792 pour Jacques et en 1794 pour Louise. La métairie du petit Cône relevait du château de la Chapelle-Bertrand dont le seigneur était à l'époque Jean Poignand de Lorgère, écuyer, prêtre, doyen de l'église collégiale de Sainte-Croix de Parthenay, décédé en 1795 comme le rapporte lui-même Louis Thomas³. En 1798, Louis Thomas acquiert « *la métairie de La Boule, paroisse du Sépulcre à Parthenay* » ;

cette métairie est située au nord-ouest de la Gauterie, près de la grande route de Parthenay à Poitiers. Il y vécut une vingtaine d'années avant de s'y éteindre le 24 juillet 1832 à l'âge de 76 ans. Outre sa profession de « *laboureur* », Louis Thomas exerça diverses responsabilités locales : il fut nommé comme expert pour l'estimation de biens en novembre et décembre 1796, puis en janvier 1797. La même année, il fait fonction de répartiteur de la contribution foncière pour la Chapelle-Bertrand. En 1798, il est nommé assesseur au juge de paix, puis conseiller municipal de la Chapelle en 1803 mais il n'en fut pas le maire car il avait alors déménagé dans la commune de Parthenay.

Le journal. Qualité rare pour un laboureur à cette époque, Louis Thomas savait écrire avec aisance d'une belle écriture très lisible et souvent enjolivée ; son orthographe est en général assez sûre. Il a commencé à rédiger ce journal en 1793 et il le titre : « *Registre général des affaires concernant la maison et la communauté du petit Cône, paroisse de la Chapelle Bertrand, conçu le 8 avril 1793, l'an premier de la République française* ». Ce journal compte 48 pages de grand format dans lesquelles Louis Thomas rapporte de nombreux événements familiaux (décès, naissances), mais aussi locaux entrecoupés de remarques sur les aléas climatiques et leurs conséquences sur les productions agricoles⁴. Il indique également un certain nombre de faits concernant la

¹ Ce journal a été transmis aux Archives municipales de Parthenay en 1999 par un de ses descendants. Il y est conservé sous la cote 6J.

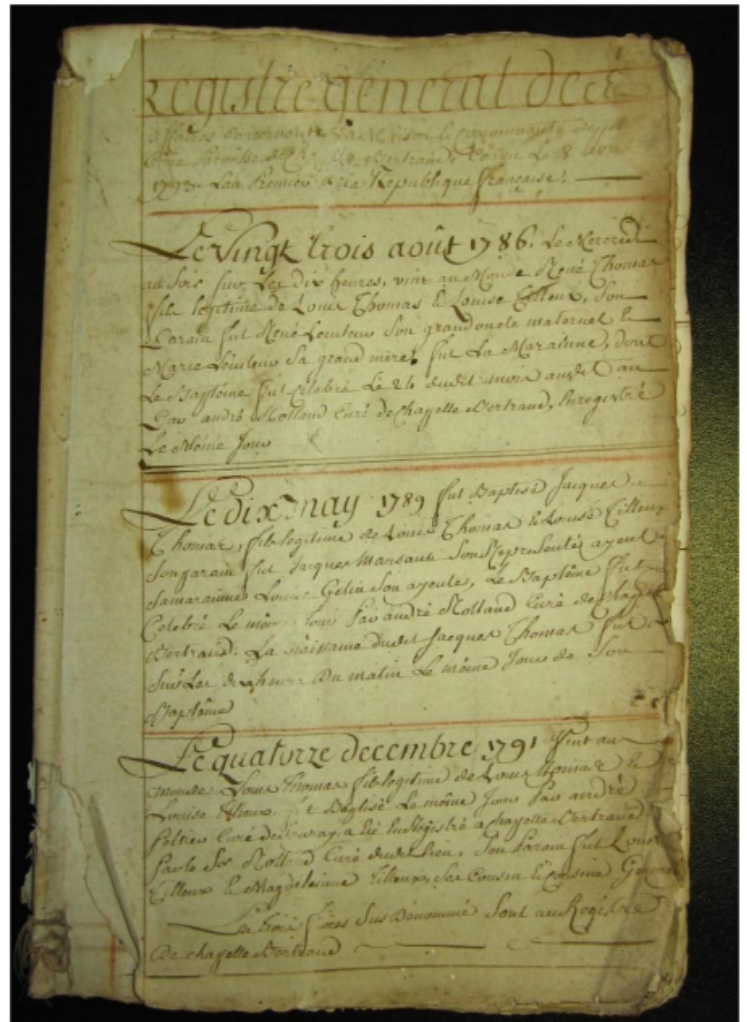
² Albéric Verdon « *Le journal de Louis Thomas : un laboureur de Gâtine dans la tourmente des guerres de Vendée* » Bulletin de la Société historique de Parthenay et du Pays de Gâtine Année 2007 n° 3 pp 3-47, Année 2008 n°4 pp 3-33.

³ Page 19 « *il était âgé de 79 ans, il mourut un mardi soir au château de la Chapelle-Bertrand et fut inhumé sous le ballet de l'église dudit-lieu* »

⁴Nous avons cité un certain nombre de ces remarques dans un article « *il n'y a plus de saisons !* » in Bulletin municipal de la Chapelle-Bertrand 2006 pp 29-32

guerre opposant les Vendéens et les Républicains. Enfin il rapporte des événements nationaux, voire internationaux. Ces faits couvrent donc la période 1793 - 1807. Toutefois, les quatre dernières pages ont été écrites par Louis Thomas en six ans alors que les 44 autres l'ont été sur une période de 8 ans. Louis Thomas rédige toujours son cahier bien après l'événement qu'il évoque. Vraisemblablement, il le rédige pendant les mois d'hiver lorsque les travaux agricoles lui laissent plus de répit.

Avant d'aborder le contenu lui-même de ce journal, une question se pose : où et comment ce laboureur a-t-il pu apprendre à écrire ? Dupin, le premier préfet des Deux-Sèvres dans son tableau du département affirme que « *les métayers sont mal instruits* », les garçons dans leur jeunesse ne fréquentent pas l'école : dès l'âge de six ans, ils gardent les troupeaux ; à huit ans, ils « *touchent les bœufs* » pour le labourage et à 12 ans ils labourent eux-mêmes ! Albéric Verdon émet l'hypothèse que Louis Thomas aurait bénéficié du mécénat de « *François René Houlier, seigneur de la paroisse de Saurais* », qui aurait été pris de compassion pour Louise Gelin, sa mère, une jeune veuve avec deux enfants en bas âge. Al'appui de cette affirmation, ce même François René Houlier a signé, fait exceptionnel, le contrat et l'acte de mariage de Louis Thomas en novembre 1785 !



Dans son journal, Louis Thomas évoque en premier les aspects familiaux comme la naissance de ses enfants, le décès de son beau-père, Jacques Marsault, même si ces événements ont eu lieu avant la date à laquelle il commence à rédiger son journal. Le premier fait révolutionnaire rapporté par Louis Thomas concerne **la plantation d'un arbre de la liberté**⁵ à Parthenay : « *le 19 mai 1792 fut planté l'arbre de la liberté et était placé à la place royale, devant l'horloge à Parthenay, cet arbre à trois couleurs, le rouge, blanc et bleu avec un bonnet au sommet a 70 pieds de hauteur⁶ et a sur ce bonnet une épée tranchante avec un drapeau aux couleurs dudit arbre...* » Cet arbre fut abattu un an plus tard la veille de l'arrivée des insurgés vendéens dans la ville. Cet arbre étant un véritable symbole de la liberté, un nouvel arbre fut planté 15 jours plus tard et de nouveau abattu par les Vendéens « *il n'a été debout que 24 jours* ». Les mêmes vicissitudes touchèrent l'arbre de la liberté de la Chapelle-Bertrand : « *Chute de l'arbre de la liberté à Chapelle-Bertrand un mardi au soir le 3 mars 1795. C'était environ neuf heures du soir, les brigands vendéens au nombre de six vinrent le faire couper par morceau. Il avait été planté le premier décembre 1793 à la réquisition de Jacques Aubeneau maire dudit lieu, c'était un dimanche après vêpres ; il fut debout 15 mois et trois jours, il avait un beau bonnet tricolore, un drapeau ; c'était effroyable.* » Deux ans plus tard, en respectant le décret de la Convention, un nouvel arbre de la liberté fut planté à la Chapelle Bertrand « *le 28 janvier 1798 et l'an Six de la République française, il fut planté un jour de dimanche.* » mais Louis Thomas ne précise pas à chaque fois où ces arbres furent installés.

⁵ L'arbre de la liberté est une idée poitevine. C'est en effet un curé de la région de Civray qui serait à l'origine de la plantation du premier arbre de la Liberté en mai 1790, et il aurait harangué ses paroissiens pour qu'ils se souviennent de l'époque mémorable qu'ils vivaient (Fabrice Vigier « *Les curés du Poitou au siècle des Lumières* » Geste éditions 1999.)

⁶ Soit une vingtaine de mètres de hauteur.

Ces événements symboliques sont liés aux **guerres dites de Vendée** : Parthenay et par conséquent la Chapelle- Bertrand étaient à la limite sud de la zone insurgée et se sont trouvées prises et reprises successivement par les deux camps⁷ : « 8 mai 1793. Tous les bourgeois de Parthenay, du district s'enfuirent avec une grande troupe à Saint-Maixent, le lendemain du jour d'ascension de notre seigneur, l'ennemi établit le drapeau blanc à Parthenay. Le dix dudit mois, ils vinrent l'établir à Chapelle-Bertrand, c'était un vendredi après-midi. » Louis Thomas rapporte principalement les exactions commises par ceux que les représentants de l'Etat qualifiaient de « brigands » et qui s'en prenaient aux républicains ; ainsi « le 19 août 1794, Jacques Aubeneau, maire de la paroisse de Chapelle Bertrand, fut assassiné avant jour par quatre brigands, qui le prirent dans sa maison et l'emmenèrent dans un champ de la métairie de la Miaulière sous un châtaignier. Ils le taillèrent en pièces, c'était un grand patriote pour la république. » A l'appui de cette affirmation, Louis Thomas cite les actes anti religieux que ce maire avait commis : « Il avait fait la guerre à Dieu et à ses saints (...) il avait brisé les principaux vestiges saints de l'église de Chapelle Bertrand, ainsi que tous les autels⁸. » De plus « les croix de Chapelle Bertrand furent toutes cassées par Jacques Aubeneau, maire de cette commune et Baptiste Giroire, Bonnaudau, officiers municipaux qui étaient avec lui... » De même, il cite l'assassinat de « Pierre Thomas dit Motet demeurant au Plessis, le trois octobre 1794, un vendredi au soir, par un grand nombre de brigands qui le tuèrent d'un coup de fusil sur son seuil de porte. » Dans ce cas, il lui est reproché de respecter le calendrier républicain et donc « il travaillait les dimanches et jour fériés, sans aucun motif de religion. » Il est souvent difficile de savoir si les exactions commises dans cette période-là l'étaient sous couvert de la lutte entre « les blancs et les bleus » ou pour des motifs de pur brigandage ! Ainsi « la mort des sieurs Rousseaux de Laspois, commune de Saint-Martin du Fouilloux, le 25 septembre, un mercredi soir par 14 brigands qui s'introduisirent chez eux et les massacrèrent avec leurs chenets et leurs barres à feu. Ils prirent tous les vases d'argent et la monnaie qu'ils purent trouver. »



Louis Thomas consacre plusieurs passages de son journal à la nouvelle monnaie mise en circulation à cette période : **les assignats**. « Le commencement de la circulation de cette sorte de monnaie fut au mois de mars 1791. Ces sortes de billets étaient assignés et hypothéqués sur les domaines nationaux qui étaient les biens du clergé et celui des nobles qui s'étaient émigrés et fuit de France. L'on pensionna les prêtres et l'on s'empara de tous leurs biens meubles et immeubles (...) tout ce qu'ils avaient fut pillé, vendu et dispersé. Lorsque les assignats royaux rentrèrent, bien du peuple fut ruiné (...) Les paires de bœufs se vendaient 50, 60, 80 mille livres la paire... pour de l'argent l'on ne manquait de biens (...) les assignats devinrent insupportables à tout

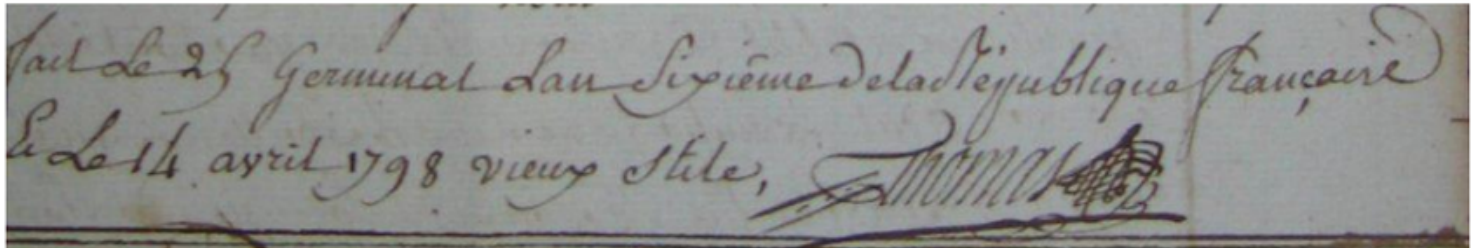
⁷ Jacques Péret « la Terreur et la Guerre, Poitevins, Charentais et Vendéens de l'An II » Geste Editions 1992

⁸ L'an II de la République (septembre 1793-septembre 1794) est marqué par un mouvement de déchristianisation c'est-à-dire d'actions anticléricales qui touchent non seulement les villes mais aussi les campagnes comme ici la Chapelle Bertrand. Parmi ces mesures figure l'institution du calendrier républicain qui substitue, comme ère, à la naissance du Christ la date du 22 septembre 1792, premier jour de la République, et élimine le dimanche au profit du « décadi »

le monde. »⁹ En 1796, le remplacement des assignats par le mandat territorial n'eut guère plus de succès : « *Personne ne voulut accepter cette monnaie de peur qu'il ne leur arriva comme aux assignats, il se fit plusieurs révoltes dans les foires et marchés. L'acheteur était obligé de payer comptant en numéraire vieux...* »

Dans son journal, Louis Thomas ne fait pas que rapporter les événements locaux, il évoque aussi **les grandes figures** qui marquèrent cette période révolutionnaire. Ainsi il dépeint Marie-Antoinette : la femme de Louis XVI « *était fille de l'empereur hongrois, elle se vantait toujours de se baigner dans le sang des Français. Elle n'avait que très peu d'humanité. Elle aimait beaucoup les plaisirs du monde.* » Cet avis reflète, sans aucun doute l'opinion du peuple français sur Marie-Antoinette ! De même, Louis Thomas évoque la « *mort de Louis XVI, roi de France et de Navarre de trente-huit ans ou environ, il fut détruit par son peuple le 21 janvier 1793. (...) Il lui fut porté plusieurs affronts à cause de ses dettes ; il aimait beaucoup la bouteille et la bonne chère ; il avait beaucoup de piété et de charité envers les pauvres* ». Puis, il décrit dans le détail l'exécution du roi : « *lorsqu'on menait le roi à la guillotine, dont c'est-à-dire que c'était une machine que l'on faisait descendre de quinze pieds de hauteur sur le col du criminel ce qui lui coupait le col promptement ; au moment où les soldats conduisaient le roi au lieu de l'échafaud, il avait son livre à la main et faisait des recommandations de son âme à Dieu, la couleur lui changea lorsque l'exécuteur de la justice nationale lui dit en ces mots : je vais couper ton catogan la guillotine ne te fera pas tant souffrir. Toutes les troupes étaient sur pied avec les armes à la main de peur que le peuple ne se révoltât.* » Une telle précision dans la description de la scène pose la question des sources d'information de Louis Thomas. Il est certain qu'ici il s'inspire de journaux qui ont rapporté les propos du bourreau. D'autre part, les pages qui encadrent cette relation évoquent des événements qui eurent lieu en 1794 et 1795, c'est dire que Louis Thomas a lu les journaux bien après l'événement. Toutefois, pour les événements locaux, sa principale source d'information était orale, notamment lors des marchés où s'échangeaient les nouvelles.

Le journal de Louis Thomas se termine par l'annonce de l'arrivée d'un nouveau prêtre à La Chapelle Bertrand au 1^{er} septembre 1806 « *Il était de l'Auvergne, il s'appelait Pierre Segret de Lomprès (...) Il fut donné beaucoup de présents à l'église, savoir par le citoyen Alnet, fermier à la Picotière un encensoir, (...) par les Poubland et autres au Fontenioux des devants d'autels de la Vierge et sainte Marguerite (...) C'est moi, Louis Thomas écrivain du présent journal qui ramassais sa pension et qui fit faire les réparations à l'église...* » Une double question se pose alors : Pourquoi Louis Thomas a-t-il rédigé son journal ? L'a-t-il poursuivi par un deuxième mémoire ?



Toujours est-il que ce journal nous a permis d'approcher la vie d'un Bertrandais à ce moment crucial de l'Histoire de France et de constater que Louis Thomas non seulement n'a pas souffert des exactions d'un camp ou de l'autre en cette période particulièrement troublée, mais au contraire a profité de la Révolution française pour s'enrichir en devenant propriétaire d'une exploitation agricole.

Michel BERNIER

Le Vieux Moulin

25 décembre 2023

⁹ Comme l'analyse judicieusement Albéric Verdon dans son étude (ibidem 2007 n° 3 p 29), les locataires réglèrent leurs fermages en assignats qui n'avaient guère de valeur alors que leurs productions étaient commercialisées en monnaie métallique ce qui leur permit de s'enrichir. Ainsi Louis Thomas put acquérir la métairie de La Boule, à Parthenay.

Aut'foué, chez nous, o l'étaé de méme ...

« **La mésun d'Néné** » est une magnifique chanson Poitevine et fait partie d'un album de chansons récentes et traditionnelles poitevines sorties par l'auteur et compositeur Mathieu Touzot. Elle est emblématique et représente cette image de la vie rurale. Souvenirs d'enfance pour certains mais si la maison de néné est une maison d'autrefois, on souhaiterait que l'esprit qu'elle dégage, à travers cette chanson, se retrouve dans toutes les maisons d'aujourd'hui.

Extraits

Dans la mésun d'Néné, o y'avait une quessote
En travers d'un slla d'ève,
Posé d'vant l'œil do bac
On pouvait s'en servir pr laver les petotes
Et minme les goret'ries
Qu'on ram'nait su' son sac

Dans la mésun d'Néné, o y'avait un' bell' cajhe
Qu'arait bin fait l'affère
Pr mettr' un chardoun'ret !
Seul'ment voilà, Néné y mettait ses frmajhes
A caus' daus mouches à vers entour à vezouner

Dans la mésun d'Néné,
Qu'o sèjhe Dimanche ou fête Dans la mésun d'Néné, e'ma'ch' pu la pendule,
On rentrait sans bourner, sans outer son bounet Hiar au sér çhieuqu'un a arrêté l'balancier
Mais o flait lésser d'for son chvo ou sa beouroette Les uvents sont tapés, y'a un' boujhie qui brûle
Et racler ses gailloches au chure-bots, Néné dort su' son lit, faut pas la réveiller
Si o mouillait !

Dans la mésun d'Néné, aneut y'a pu peoursoune
Dans la mésun d'Néné, Prtant trjhou çhieuques foués,
O y'avait dos mains douces Y'entends çhieuqu'un causé
Qu'essujhiunt l'nais morchou Ine voix qu'y r'queneus bin,
Dau drôle qui v'nait d'rentre : Qui m'dit : « Mon p'tit bounhoume,
« Vins don çhi mon por drôle, Asteur o l'est ton tour, te v 'là d'venu Pepé ! »
Rega'd-me çhiell' frimousse
O l'est terjhou be sûr que t'es core enrhumé ! »

Dans la mésun d'Néné,
Quand on r'venait d'l'école,
O y'avait daus gréssaies, daus gratons, do pâté
D'la confiture de coing,
Ou bin d' la jh'laie d'grzollles
Mais f'lait fér' attentiu a pas s'en brdoerer !



La veillaie



O ya pas cor ben luntemps, de la fin sebtembre au mitan de mars, lé famelles s'agrouiant ,le ser, ol étét la veillaie. A se fesant quon lé grousses ouvrhages de la taère étion finis et que la paesan été pa crevaé par ine lunhje jhornaie de d'ouvrajhe.

A commencent apraé lé vendenjhes pr se finir aussetout que commencent lé labourajhes de bea tenp.

Nos anciens aemiant quem cheu passaé cheuques eurs a chantaé, a rigolaé, a cuntaé daus léjhendes oubedon daus abouminiabls istoères de galipotes.

Agroués frdellousement entour de la cheminaié, les jhotes en fu, les jnelles abrasais, me l'échine chuqufioué gllaçaé, un brdassét de chouses é d'aut'.

Les paesans évoqiant lés noveles daus villajhes, discutiant daus afaères de lous moetaeries. Lés fames lés écoutiant é lés draules s'amusiand et le deviant s'ochupaé de la chandéle : le chalell.

La veillaie, o feset casiment négre. Don chette négretaé, lés istoères de fantoume peviand touchaé lés aemes pourouses do jhents.

Tout en brdassant, un s'ochupét, un travallét a daus menues ouvrajhes. Oumes et fames adrigalliant daus riortes, clissaint daus penas d'ésiou, dégoussiant daus léghumes, decacluchiant daus calias. Un egrnét lé fusaies da garoull avec ine évenciun chi ressebllet a ine ouillette. Un egrnét atou lé soula en tapant su lé tàetes avec le crochet de la cheùsinère é lé gréns voliant portout entour!

La veillaie rajhénésissét lés anciens a chi un demandet de racuntaé leùs souvenirs, leùs istoeres é leùs cuntes dau tenp vour que, zeux avec, l'étiand jhènes.

A cimenté atou l'aeme famellouse é vilajhoise.

D'après l'agenda perpétuel du Poitou édité par l'atelier patrimoine de Vouillé (79)

La veillée



Il n'y a pas encore bien longtemps, de la fin septembre à la mi-mars, les familles se réunissaient, le soir, c'était la veillée. Elles se faisaient lorsque les gros travaux de la terre étaient finis et que le paysan n'était pas harassé par une longue journée de travail.

Elles débutaient les vendanges finies pour s'achever dès que commençaient les labours de printemps.

Nos anciens aimaient ainsi passer quelques heures à chanter, à rire, à conter des légendes où des terrifiantes histoires de loups-garous.

Groupés frileusement autour de la cheminée, les joues en feu, les genoux brûlants, mais le dos parfois glacé, on causait de choses et d'autres.

Les paysans évoquaient les nouvelles des villages, discutaient de la conduite de leur exploitation. Les femmes les écoutaient et les enfants jouaient et souvent ils devaient s'occuper de la lampe à huile : le chaleuil.

La veillée se déroulait dans une semi-obscurité. Dans cette pénombre, les histoires de revenants ne pouvaient qu'impressionner les esprits craintifs des gens.

Tout en bavardant, on s'occupait, on travaillait à de menues besognes. Hommes et femmes préparaient des liens, tressaient des paniers d'osier, écossaient les légumes, écalaient des noix. On égrenait les épis de maïs avec une invention qui ressemblait à un entonnoir. On égrenait aussi le tournesol en tapant sur les têtes avec le crochet de la cuisinière et les grains volaient partout autour.

La veillée rajeunissait les anciens auxquels on demandait d'évoquer leurs souvenirs, leurs histoires et leurs contes du temps où, eux aussi, étaient jeunes.

Elle cimentait aussi l'esprit familial et communautaire.

Allez, bonne annaie à tortout. Que la benaiserie vous empougne pi vous lâche pas !

Jacky Prêt

VU DANS LE COURRIER DE L'OUEST

*Rédaction de Parthenay avec Hugues TIZON, correspondant
Modifié le 16/08/2023 à 14h54 Publié le 16/08/2023 à 14h17*

PORTRAIT. Christian se passionne pour les maquettes en allumettes et oublie ses ennuis de santé

Depuis sa retraite forcée pour cause de maladie, Christian Jaulin, de La Chapelle-Bertrand, près de Parthenay (Deux-Sèvres), s'est découvert une vraie passion pour les maquettes en allumettes. Un passe-temps chronophage qui lui permet de s'évader et de mettre de côté ses ennuis de santé.



Devant sa maquette du château de La Chapelle-Bertrand, échelle 1/50e, Christian Jaulin est devenu un grand passionné des maquettes en allumettes. | CO

Il ne faut parfois pas grand-chose pour se découvrir une passion jusque-là inconnue. Ce n'est pas Christian Jaulin, 66 ans, qui dira le contraire. L'ancien garagiste de La Chapelle-Bertrand, bourgade tranquille de 459 âmes, s'est lancé depuis 2018 dans la confection de maquettes... en allumettes. Et c'est le hasard de la vie qui a fait entrer les maquettes et les allumettes dans le quotidien de Christian, lui qui avait plutôt les mains dans le cambouis et les moteurs que dans la sciure de bois.

J'ai commencé mon apprentissage à 14 ans au garage de La Chapelle-Bertrand, que j'ai repris ensuite durant 18 ans, précise ce dernier qui a vu sa vie bouleversée en 2000 par une maladie appelée syndrome de Churg et Strauss. Cela m'est tombé dessus comme un coup de massue, se remémore-t-il. Je n'ai pas pu continuer mon activité même si j'ai toujours travaillé. Je n'en avais plus la force.

Les maquettes l'aident à oublier la maladie

Alors, pour- se vider la tête et s'occuper les mains, notamment durant les longs séjours à l'hôpital, Christian cherche une activité qui pourrait l'occuper et l'amuser. C'est en 2018 que la révélation arrive. À la maison, j'avais des petits morceaux de bois. Je me suis donc demandé ce que je pourrai en faire. Et là m'est venue l'idée de les transformer. Le (bon) virus était pris. Mais avant de s'attaquer aux choses sérieuses, Christian s'essaie dans un premier temps sur des maquettes à fabriquer.

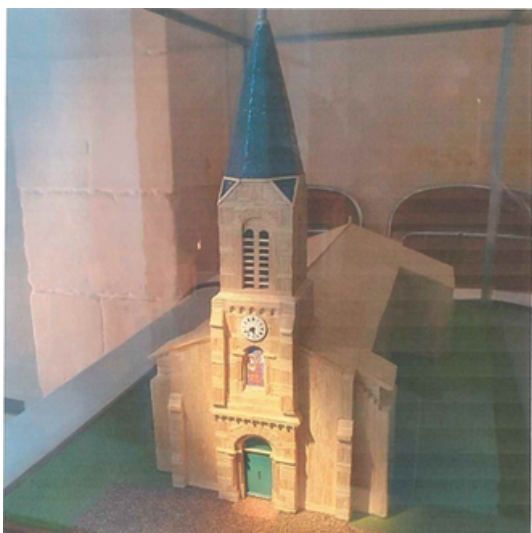
J'ai monté ma première maquette en 2013 avec l'avion de Louis Blériot. J'ai ensuite recréé un garage avec des modèles miniatures de Ferrari achetées. Tous les outils et ustensiles en bois, je les ai taillés et fabriqués à l'échelle. En tout, c'est 2 000 heures de travail, estime-t-il, pas peu fier.

S'en suit alors, en 2014, la maquette du bateau de guerre Le Victory qui lui a nécessité un an de construction. C'est un travail d'orfèvre, avec des pièces minuscules que j'ai parfois été obligé de recréer, notamment les poulies. Si c'était à refaire, je ne me relancerai pas dans cette aventure.

Pourtant, la maladie est toujours là et oblige Christian à laisser de côté ses chères maquettes. Durant les longues heures et journées passées à l'hôpital, il lui vient alors l'idée de réaliser un rêve de jeunesse : la maquette du château de La Chapelle-Bertrand. Je m'étais toujours dit que ce serait un bel hommage pour ce patrimoine qui fait la fierté de la commune.

Les méninges en service

À partir des plans originaux du château, il convertit, tâtonne, se creuse les méninges pour, après près de 1 000 heures de travail et 12 000 allumettes, présenter la maquette en juillet 2015. Toutes les dimensions sont fidèles, au 1/50'. Les éléments extérieurs représentant la vie du château sont en bois que j'ai réalisés.



Réalisée au 1/50e, la maquette de l'église Saint-Saturnin est désormais propriété de la commune. Christian Jaulin, son créateur, lui en a fait don. J CO

Il se lance alors un nouveau défi : la maquette de l'église communale Saint-Saturnin dont il a fait don à la commune. J'ai commencé durant l'hiver dernier et cela m'a pris près de sept mois de travail, sans coupures. Malgré la maladie toujours présente, Christian garde le moral : Je ne me laisse pas abattre malgré les mauvais coups de la vie. Je positive. Mes envies ? J'aimerais faire la maquette du Moulin du Puy d'Ardenne, remarquable de par son architecture. Sinon, j'aimerais m'attaquer à la tour Saint-Jacques de Parthenay. C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

Le chiffre : Plus de mille heures de travail

4 565 allumettes, plus de mille heures de travail, 75 centilitres de colle blanche, voilà en quelques chiffres ce qu'il aura fallu à Christian Jaulin pour monter la maquette de l'église Saint-Saturnin de La Chapelle-Bertrand. Cette réalisation, entièrement faite main, a demandé près de sept mois d'efforts pour voir le jour. Commencée en octobre 2022, elle a été achevée fin avril 2023.

“ ... ”

A noter : M. Jaulin a commencé un nouveau projet depuis Décembre 2023, la maquette en allumettes du moulin de l'Orgère de la Chapelle Bertrand

ACCA LA CHAPELLE BERTRAND

Élus ou réélus lors de l'assemblée générale en juin dernier, le bureau se compose comme suit :
Président CHOLLET Patrice Vice Président BILLON Pascal Trésorier SAVIN Frédéric Secrétaire FERLAC Thierry Membres PAILLAT Stéphane CHOLLET Fabien.

Nous sommes 14 sociétaires cette saison à pratiquer notre loisir sur le territoire de l'ACCA mais également à participer aux battues avec les chasses voisines pour limiter la prolifération des sangliers.

Chasseurs mais également promeneurs peuvent observer cerfs, biches et faons dans la campagne; ces derniers semblent apprécier le biotope constitué de prairies, bosquets et cultures.

Nous remercions particulièrement les habitants des villages bertrandais qui font preuve de tolérance lors des battues, certains même nous ouvrant leur propriété pour stationner les véhicules.
Meilleurs vœux à toutes et à tous!



11
mars

Inauguration de l'expo dans la chapelle de la Miolière intitulée « **Les insectes de A à Z** ». L'exposition a présenté, classés dans l'ordre dicté par leur nom, les insectes découverts autour de La Chapelle-Bertrand. Certaines lettres n'ayant pas trouvé preneur, les organisateurs ont fait appel aux élèves du CM1/CM2 de l'école Jacques Prévert à Parthenay pour créer les insectes dont les noms commençaient par les lettres manquantes : un beau partenariat !

30
avril

Comme chaque fin du mois d'avril a eu lieu la rando gourmande « **La Bertrandaise** ». Capella Bertrandi, avec les autres associations de la commune, a contribué à l'organisation et l'animation. Cette randonnée mettant en valeur le patrimoine naturel de la Gâtine.

13
mai

Moment musical avec **Natasha Saint Pier et Vincent Bidal** : ils ont accepté d'offrir gratuitement leurs talents aux donateurs et aux associations qui avaient œuvré à la restauration de l'église Saint Saturnin. Capella Bertrandi a ainsi inversé l'intégralité de la recette de cet évènement culturel à la Fondation du patrimoine.

30
juin

Une grande première : l'église Saint Saturnin s'ouvrait aux visiteurs dans le cadre de **la Nuit des Églises**. L'église fut aussi un lieu de rencontres pour plus de 80 personnes qui se sont succédé au cours de la soirée.

29
juillet

La commune et les associations s'étaient à nouveau groupées pour une première : **les Soirées du Patrimoine**. Capella Bertrandi s'est chargé de faire visiter l'église à ceux qui le souhaitaient, avant le spectacle.

16 et 17
septembre

Les **Journées Européennes du Patrimoine** (JEP) se déroulaient cette année les 16 et 17 septembre. A cette occasion Capella Bertrandi a accueilli les visiteurs dans l'église saint Saturnin ainsi qu'à la chapelle de la Miolière.

7
octobre

Sortie patrimoine. Les adhérents de l'association Capella Bertrandi se regroupaient pour rejoindre « **Les amis de la Pallu** » (association s'occupant également de patrimoine) à Marigny Brizay (commune de Jaunay-Marigny) dans la Vienne. Ils ont visité, outre un château, les carrières de Méocq, anciennes carrières de tuffeau, ayant servi à construire les habitations des alentours. Elles furent plus tard utilisées par des producteurs de champignons. En creusant les carrières souterraines, les carriers ont mis au jour un ancien souterrain remontant apparemment à la guerre de Cent Ans. Cette visite a été précédée par une dégustation chez un producteur de vin local. (cet aspect du patrimoine fut grandement apprécié)

14
octobre

Pour sa troisième édition, **la veillée** se déplaçait à Saurais, la salle de La Chapelle Bertrand étant indisponible. Un grand merci au maire de Saurais et à sa municipalité de nous avoir accueillis. Cette année le thème retenu était la musique traditionnelle de notre pays de Gâtine et des histoires « de chez nous » illustrées par la couleur du parlanjhe poitevin. Notre conteur, **Philippe Dufour**, nous a emmenés dans l'histoire des noms de nos villages, de leurs bâtis et de leurs habitants. Nos musiciens, **Maryline, Thierry Féret** et leurs amis, ont écouté nos anciens et collecté chants, musiques et danses. Ils ont à cœur de les partager aujourd'hui avec celles et ceux qui sont attachés aux traditions et au patrimoine de notre pays de Gâtine.

Une réflexion avec la municipalité est menée pour l'aménagement du jardin de Saint Saturnin (ancien jardin de la cure).



Capella Bertrandi propose également une **visite audio-guidée du bourg de la Chapelle Bertrand**.

Le circuit de 2,6 km est composé de 17 étapes. Chaque étape est commentée (en texte et en audio) et accompagnée de photos et de vidéos. Toutes les informations sont présentées sur 3 plaques explicatives positionnées devant la mairie, à l'église et à la fontaine de l'Ageon. Le circuit audio-guidé est accessible à partir de l'application gratuite IZI Travel à télécharger sur votre téléphone portable.

Une association, c'est aussi une histoire de valeurs. Le respect du patrimoine c'est avant tout sa préservation, le respect des personnes qui ont contribué à le construire, qui ont été des acteurs du passé.



Arbre de Noël 2022

Organisé par les communes de Saurais et La Chapelle Bertrand, la Sauraisienne et le Comité des Fêtes Bertrandais.
Spectacle réalisé par Ambiance Marina
Participation de 23 enfants de La Chapelle Bertrand et 13 enfants de Saurais
Goûter et apéritif maison



Photos réalisées par une randonneuse

Randonnée la Bertrandaise 2023 : Le Retour des Gourmands
450 randonneurs. 2 parcours : 15 et 10.5 kms
1 € de reversé par participants à l'association Gati Fun

A nouveau, cette année la randonnée fut participative car chaque randonneur a contribué à hauteur de 1 € au soutien de la jeune association GATI'FUN en vue de l'organisation d'une projection de film en plein air.



La fête de Village : Samedi 29 juillet 2023

Concert de plein air par le groupe « Route des Airs » dans les jardins de St Saturnin
Organisé dans le cadre des soirées du Patrimoine de Gâtine

La municipalité de La Chapelle Bertrand et l'association Capella Bertrandi, Gati Fun et le Comité des Fêtes Bertrandais ont œuvré à cet événement en mettant en avant le patrimoine Bertrandais. Une exposition sur les vitraux et les habits sacerdotaux étaient présentés autour et dans l'Eglise ainsi que la mise en lumière du site par le CARUG. 300 participants ont garanti le succès. Le Comité des Fêtes a mis en œuvre la restauration, la buvette et l'accueil soutenu par 50 bénévoles des différentes associations Bertrandaises



Veillée Contes, musiques et Chants « Ben d'ché nous »

Le Comité des Fêtes a soutenu cette manifestation à l'initiative de Capella Bertrandi, en proposant crêpes et boissons aux 80 participants de la soirée.
Cette soirée était la 3ème Edition des veillées d'automne



Président : Rossard Philippe
vice-président : Renaudeau François
Secrétaire : Paitrault Sylvie
Secrétaire Adj : Laurencin Christiane
Trésorier : Paitrault Bertrand
Trésorier Adj : Renoux Guy

Membres :
Rivault Camille
Prêt Anne-Marie
Laurencin Michel



De nombreuses randonnées avec l'E.S.C.B.

escb.jimdo.com



Pique-nique avec des p'tits plats délicieux



Visite du patrimoine ...



Et il fait toujours beau avec ...



Toujours bien s'équiper pour nos sorties



et toujours de beaux souvenirs sur l'île de Ré !

Année préolympique pour les 46 membres de l'ESCB : alors chacun se prépare à sa manière avec un programme « sportif » adapté.

Les randonnées : 27 randonnées en Gâtine et du nord au sud du département ont permis de dégourdir les jambes et les langues (ça papote dur en marchant) mais aussi de découvrir paysages et patrimoine de notre belle région.

La galette des rois fin janvier : les membres se sont réunis autour de jeux de société et de jeux de cartes (belote et trut). Nous n'évoquerons pas ici les défaites cuisantes de certains au trut (qui n'est pas encore un sport olympique... mais qui le mériterait)

Visite culturelle : le 21 mars, les membres de l'ESCB ont pu visiter l'église Saint Laurent, accompagnés d'une guide-conférencière. Cette visite a été suivie d'une présentation vidéo des travaux extérieurs.

Séjour dans le de Ré : situé après l'ascension, les sportifs ont pu plus facilement randonner à pieds ou à vélo, l'île s'étant vidée de beaucoup de vacanciers. La pêche « sportive » aux huîtres a permis de se régaler pour l'épreuve reine de ce séjour : les apéros d'înotaires (toujours en short, éthique sportive oblige !!)

Tournoi de Molky : le 3 juin, la place de la mairie accueillait des sportifs de haut niveau, il fallait bien viser les quilles et compter les points.

L'ESCB a aussi participé l'organisation et l'animation de la randonnée « La Bertrandaise » le 30 avril et de la soirée patrimoine le 29 juillet avec les autres associations de la communes.

Sortie de fin d'année en juin : pour récompenser les efforts et sacrifices sportifs de ses membres, l'ESCB a proposé une sortie comportant une randonnée et la visite du musée du vitrail à Curzay sur Vonne, dans la Vienne, le tout ponctué par un pique nique partagé (épreuve sportive que chacun maîtrise bien)

sortie bowling : traditionnellement l'ESCB se retrouve à la salle du bowling de Bressuire. On a pu constater différentes techniques dont certaines furent surprenantes et encore plus appréciées par des participants hilares quand la boule va dans la rigole (et là, ça rigole !!). Au bout d'un suspens insoutenable, c'est Marc qui fut le grand vainqueur. Tout le monde était bien fatigué pas seulement par le lancer de la boule mais surtout par les partis de franches rigolades : l'esprit de l'ESCB était bien là : faire sérieusement sans se prendre au sérieux ! L'ESCB est prête pour l'année olympique 2024 !



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Dans notre calendrier, le 14 juillet, le 8 mai et le 11 novembre s'imposent comme les 3 journées fériées qui fédèrent l'ensemble des Français.

Le 11 novembre présente une histoire mémorielle dont on peut rappeler les moments forts :

- » 11 novembre 1918 : l'armistice est signé à 5H45 et les hostilités suspendues à 11 heures.
- » 11 novembre 1919 : discrétion, une minute de silence aux Invalides en présence du maréchal Foch.
- » 11 novembre 1920 : le transfert du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et inhumé officiellement le 28 janvier 1921
- » 11 novembre 1922 : "la fête des poilus" devient journée fériée.
- » 11 novembre 1923 : l'allumage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe par André Maginot.
- » 11 novembre 1944 : la cérémonie présidée par le général de Gaulle.

La loi du 28 février 2012 prévoit cette journée comme celle d'hommage à tous ceux qui sont "Morts pour la France" civils ou militaires, des conflits anciens ou actuels. C'est une journée de rassemblement pour tous les Français.

De 1920 à 1925, 36000 monuments aux morts sont édifiés en France. Rappelons que sur notre commune c'est le 22 avril 1923 qu'est inauguré le monument aux Morts en présence de Mr Garandeau président de l'UNC locale.



Le 8 mai 2023

La commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la Guerre mondiale en Europe.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité renforce les liens des Bertrandais.

Le 11 juin 2023

Le congrès départemental à Saint Aubin de Baubigné, moment de convivialité avec un volet d'informations, une cérémonie religieuse, une cérémonie civile devant le monument aux Morts et un déjeuner amical où les 70 associations locales du département se retrouvent.





Le 28 octobre 2023.

Le séminaire des présidents à Saint Marsault, réunion de travail des représentants de toutes les associations locales. Les effectifs, les reconnaissances, les intérêts de tous sont abordés. Les porte-drapeaux y sont toujours mis à l'honneur, sans eux les cérémonies n'auraient pas les mêmes couleurs...

Le 11 novembre 2023

Les jeunes de l'association Gâti'fun - Grégory, Henri et Clément - ont pris part à la cérémonie, témoignage d'un bel élan de solidarité vers le devoir de Mémoire. Tous les adhérents ne sont malheureusement pas au rendez-vous de la photographie du groupe.



Le 5 décembre 2023

Cérémonie du 5 décembre au Mémorial départemental de Mazières-en-Gâtine : date de recueil en hommage aux Morts pour la France de l'Afrique du Nord, victimes civiles et militaires.

C'est pour honorer la mémoire des soldats tombés au cours de combats difficiles en Indochine, en Corée, en Afrique du Nord ou dans les opérations extérieures que le mémorial des Deux-Sèvres est érigé. Sa stèle est gravée du nom des 300 enfants des Deux-Sèvres morts au combat, Alain Bachard y est cité. 8 panneaux pédagogiques présentent les conflits auxquels ont participé ces soldats.

«Pour que la jeunesse d'aujourd'hui n'oublie pas celle d'hier et que, forts de leur exemple, nous puissions œuvrer ensemble pour la paix dans le respect de nos valeurs.» Jérôme Gutton, Préfet des Deux-Sèvres à l'inauguration.

L'UNC n'est pas réservée qu'aux anciens combattants et aux conjoints survivants, elle est aussi ouverte à tous les sympathisants, ceux qui partagent les valeurs de citoyenneté et le devoir de mémoire. Les jeunes ont aussi leur place dans cette association, ils auront l'opportunité de créer des liens nouveaux et de développer la culture de l'engagement. Ils seront acteurs dans les cérémonies locales comme départementales.



Association Randonnées Gâtinaises

Siège social Mairie de La Chapelle Bertrand

2023 : une année de transition, une année d'après spectacle ... et d'avant spectacle.

Une constante : les randonnées ont repris leur cours et sillonné à 5 reprises les chemins de Gâtine. A chaque fois, entre 20 et 30 personnes de nos cinq communes adhérentes se sont retrouvées pour marcher, échanger, partager le café et l'apéritif de fin de parcours. L'assemblée générale du 17 novembre a fixé les dates des randonnées 2024 :

28 Janvier : Saint Germain

24 Mars : Viennay

26 Mai : Lageon

13 Octobre : Amailloux

24 Novembre : La Chapelle Bertrand

Des informations vous parviendront avant chaque randonnée.



L'assemblée générale a aussi acté un changement de président : Eric Chevalier, maire de La Chapelle Bertrand succède à Christophe Morin qui reste dans le bureau comme vice-président : un grand merci pour son souci des autres et son engagement.

Guy Beillereau, notre trésorier quitte ses fonctions (mais reste dans le CA) : qu'il soit remercié pour tout le travail accompli dans l'association. Il est remplacé par Annie Rat.

Le spectacle 2024

Les cinq scribes habituels ont terminé l'écriture le 15 novembre (à 21H32 !!?!) et ont présenté le scénario à l'ensemble des acteurs le 24 novembre. La première lecture aura lieu le vendredi 12 janvier à 20H30 à Viennay. Son titre : **In vino veritas !!**

Tout un programme mais notez déjà les dates :

Générale : mercredi 26 juin

Vendredi : 28 et samedi 29 juin

Vendredi, 5 samedi 6 et dimanche 7 juillet

Vendredi : 12 et samedi 13 juillet

Début du spectacle 20H précise à La Chapelle Bertrand



Nous souhaitons vraiment vous retrouver pour partager un bon moment de convivialité avec vous et tous les acteurs des Randonnées Gâtinaises.



LECTURE CAPELLO-BERTRANDAISE



Capello-bertrandaises et bertrandais, je vous présente mon 3ème roman « Crimes contre Légende » que vous pourrez trouver en librairie.

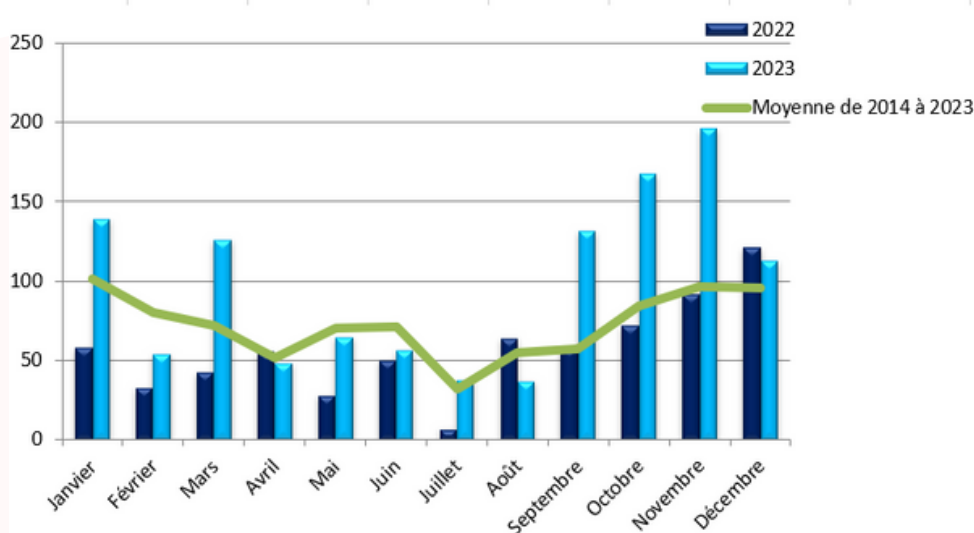
Cette intrigue policière vous conduira du cœur de cette Gâtine, qui nous est chère, à la mystérieuse pierre aux neuf gradins, en Creuse. Le mystère commence par cette voiture abandonnée, clés sur le contact, portes verrouillées. Lucia, la femme de Djypie est portée disparue. Que lui est-il arrivé ? Qui a mis autant de soin à effacer toutes les traces ? C'est aussi une belle balade dans la nature que Poupy et son maître vous proposent. 343 pages qui vous feront sortir de votre quotidien.

Un peu d'évasion ne peut pas faire de mal.

PLUVIOMETRIE

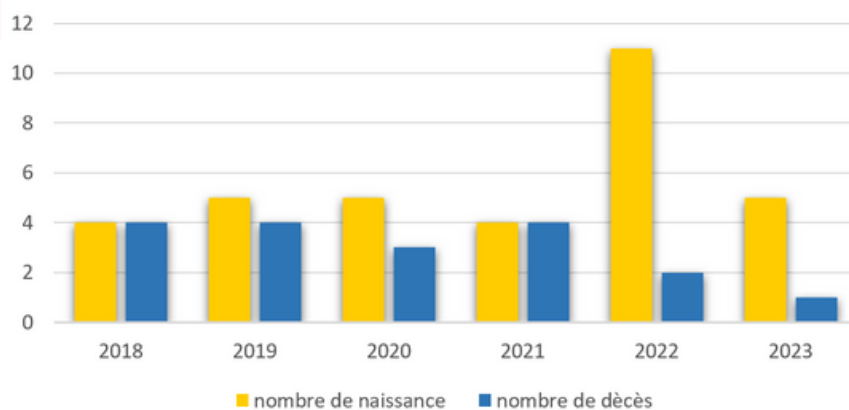
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne de 2014 à 2023
Janvier	134	76	135	33	160	63	94	122	58	139	101
Février	207	61	101	83	56	52	85	72	33	54	80
Mars	46	35	71	83	105	57	112	40	43	126	72
Avril	66	75	45	22	46	64	85	5	56	49	51
Mai	126	58	107	51	64	52	66	88	28	65	71
Juin	57	85	47	55	97	60	97	107	50	57	71
Juillet	48	21	8	37	56	45	5	57	7	38	32
Août	89	118	21	77	21	45	44	29	64	37	55
Septembre	30	94	38	61	14	72	45	28	58	132	57
Octobre	98	28	12	23	65	152	144	76	72	168	84
Novembre	81	74	85	34	107	225	38	28	92	196	96
Décembre	48	16	20	143	116	147	133	97	121	113	95
	1030	741	690	702	907	1034	948	749	682	1174	

GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS



DEMOGRAPHIE

Evolution du nombre de naissance et de décès chez les habitants de La Chapelle Bertrand de 2018 à 2023



EN ROUTE AVEC LE



TRANSPORT SOLIDAIRE



La Chapelle Bertrand

Une histoire, des voyages, de la vie ...

Quand **MOBILITÉ** rime avec **SOLIDARITÉ** le temps d'un trajet !



MES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

FAIRE MES COURSES

RENDRE VISITE À MES PROCHES

ME DÉPLACER TOUT SIMPLEMENT !

VOUS N'AVEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT ?

N'HÉSITEZ PLUS, VENEZ NOUS REJOINDRE !

**RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION POUR DEVENIR BÉNÉFICIAIRE DU TRANSPORT SOLIDAIRE
CONTACTEZ VOTRE MAIRIE AU 05 49 64 16 91**

A noter :

*Les bénéficiaires sont assurés que le transport s'effectue dans un cadre réglementaire
Les chauffeurs sont dédommagés de 0.37€ du kilomètre.*

Rappel sur les consignes de tri !

le bac

Tous les emballages se trient



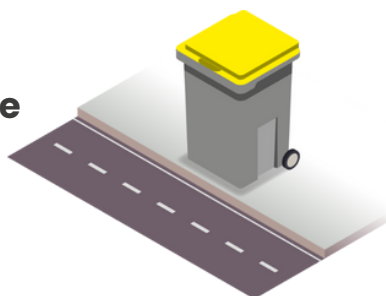
Pas besoin de les laver, juste de bien les vider !



Il est interdit de mettre des sacs dans le bac jaune.

Le positionnement de votre bac ordures ménagères ou de tri

- Sur le bord du trottoir
- **Ouverture du couvercle vers la rue (poignées vers les bâtiments)**
- Couvercle bien fermé





CALENDRIER DES COLLECTES 2024

La Chapelle Bertrand / Parthenay Les Roberdes (T15)

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Jours fériés

Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Le service déchets a déménagé !

Service déchets
8 Boulevard Edgar Quinet - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 84 82 87
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Janvier 2024		Février 2024		Mars 2024		Avril 2024		Mai 2024		Juin 2024	
1 L		1 J		1 V		1 L		1 Ma		1 S	
2 M		2 V		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 Me		3 S		3 D		3 Me		3 V		3 L	
4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 Me	
6 S		6 M		6 Me		6 S		6 L		6 J	
7 D		7 Me		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 L		8 J		8 V		8 L		8 Me		8 S	
9 M		9 V		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 Me		10 S		10 D		10 Me		10 V		10 L	
11 J		11 D		11 L		11 J		11 S		11 M	
12 V		12 L		12 M		12 V		12 D		12 Me	
13 S		13 M		13 Me		13 S		13 L		13 J	
14 D		14 Me		14 J		14 D		14 M		14 V	
15 L		15 J		15 V		15 L		15 Me		15 S	
16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 Me		17 S		17 D		17 Me		17 V		17 L	
18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 V		19 L		19 M		19 V		19 D		19 Me	
20 S		20 M		20 Me		20 S		20 L		20 J	
21 D		21 Me		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 L		22 J		22 V		22 L		22 Me		22 S	
23 M		23 V		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 Me		24 S		24 D		24 Me		24 V		24 L	
25 J		25 D		25 L		25 J		25 S		25 M	
26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 Me	
27 S		27 M		27 Me		27 S		27 L		27 J	
28 D		28 Me		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 L		29 J		29 V		29 L		29 Me		29 S	
30 M				30 S		30 M		30 J		30 D	
31 Me				31 D				31 V			



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

La Chapelle Bertrand / Parthenay Les Roberdes (T15)

Tous les emballages se trient en vrac et non imbriqués !

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Jours fériés

Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Service déchets
8 Boulevard Edgar Quinet - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 92 87
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Juillet 2024		Août 2024		Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024	
1 L		1 J		1 D		1 M		1 V		1 D	
2 M		2 V		2 L		2 Me		2 S		2 L	
3 Me		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M	
4 J		4 D		4 Me		4 V		4 L		4 Me	
5 V		5 L		5 J		5 S		5 M		5 J	
6 S		6 M		6 V		6 D		6 Me		6 V	
7 D		7 Me		7 S		7 L		7 J		7 S	
8 L		8 J		8 D		8 M		8 V		8 D	
9 M		9 V		9 L		9 Me		9 S		9 L	
10 Me		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M	
11 J		11 D		11 Me		11 V		11 L		11 Me	
12 V		12 L		12 J		12 S		12 M		12 J	
13 S		13 M		13 V		13 D		13 Me		13 V	
14 D		14 Me		14 S		14 L		14 J		14 S	
15 L		15 J		15 D		15 M		15 V		15 D	
16 M		16 V		16 L		16 Me		16 S		16 L	
17 Me		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	
18 J		18 D		18 Me		18 V		18 L		18 Me	
19 V		19 L		19 J		19 S		19 M		19 J	
20 S		20 M		20 V		20 D		20 Me		20 V	
21 D		21 Me		21 S		21 L		21 J		21 S	
22 L		22 J		22 D		22 M		22 V		22 D	
23 M		23 V		23 L		23 Me		23 S		23 L	
24 Me		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 J		25 D		25 Me		25 V		25 L		25 Me	
26 V		26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	
27 S		27 M		27 V		27 D		27 Me		27 V	
28 D		28 Me		28 S		28 L		28 J		28 S	
29 L		29 J		29 D		29 M		29 V		29 D	
30 M		30 V		30 L		30 Me		30 S		30 L	
31 Me		31 S				31 J				31 M	



Site Maurice-Caillon à Parthenay : le futur pôle enfance se dessine

Dans le cadre de sa politique d'attractivité du territoire et désireuse d'accompagner au mieux les familles, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine va construire un pôle enfance jeunesse sur le site Maurice-Caillon à Parthenay, aujourd'hui vétuste et énergivore.



Découvrez toutes les esquisses et la vidéo de présentation : parthenay-gatine.fr/actualites
Le cabinet d'architectes SAS Triade a été sélectionné pour réaliser le projet @SAS Triade.

Le projet comprend :

- La reconstruction d'un accueil de loisirs de 3 à 17 ans pour 180 enfants, avec des espaces extérieurs de jeu.
- La construction d'un point info famille avec :
 - le relais petite enfance
 - un relais parents, avec un jardin clôturé
- La construction d'un multi-accueil de 28 places pour les moins de 3 ans. Il sera géré par la crèche à gestion parentale Le Relais des Petits.
- La création de paysages, d'espaces de jeux et clôture du site.
- La rénovation des extérieurs avec mise en accessibilité du site.
- L'amélioration des conditions d'accès et de stationnement.

Coût prévisionnel

Le montant du projet s'élève à 4 553 161 € HT (travaux + honoraires + frais divers).

Il sera subventionné par :

- la CAF : 1 038 000 €
- l'Europe,
- l'Etat,
 - Parthenay-Gâtine a également sollicité la MSA et le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Calendrier prévisionnel

- Janvier 2024: déménagement des services
- Février-mai: déconstruction
- A partir de juin 2024: construction
- Septembre 2025: ouverture du pôle

Jean-Michel Prieur, président de la Communauté de communes, et Alexandre Martin, vice-président chargé de la jeunesse et de la citoyenneté : « C'est un vrai projet communautaire qui prend tout son sens, car il touche des enfants de tout le territoire et au-delà. »



ENFANCE

Parents ou futurs parents : pour toutes questions, contactez le Relais petite enfance

Vous êtes parents d'enfants de 0 à 3 ans ou futurs parents.

Vous avez des questions :

- Sur les différents modes de garde pour vos enfants :
 - Accueil collectif (crèche, halte-garderie, etc.)
 - Assistant maternel
 - Mode de garde à votre domicile
- Sur votre rôle de parent
- Sur vos fonctions de parents employeurs



Le Relais petite enfance de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est l'interlocuteur privilégié pour vous écouter et vous accompagner dans toutes vos démarches.



05 49 95 76 10

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

13h30-17h30

Mercredi : 9h-12h

rpeccpg@cc-parthenay-gatine.fr



Les P'tites bouilles : des matinées d'éveil pour les 0-6 ans

- Pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un assistant maternel agréé ou d'un professionnel petite enfance sur tout le territoire.

- Les mardis, jeudis et vendredis matins
- Sur tout le territoire de la Communauté de communes



Retrouvez tout le planning :

cc-parthenay-gatine.fr/0-3 ans

Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou futur(e) AMA :

Le Relais petite enfance vous accompagne dans votre parcours et votre quotidien professionnel : rencontres, formations, documentation, etc.



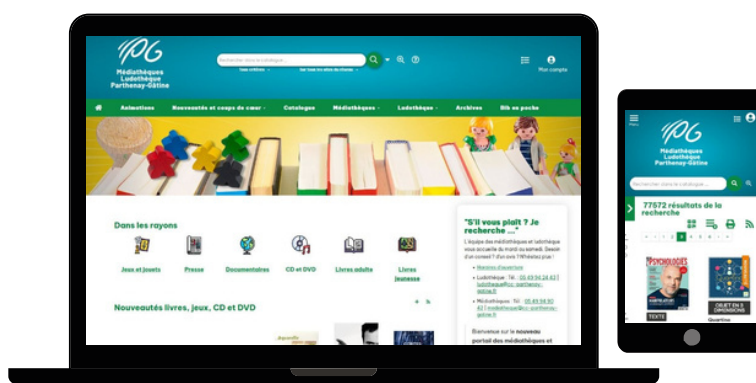


Tous les projets, toutes les actualités : parthenay-gatine.fr
@ parthenay-gatine f Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

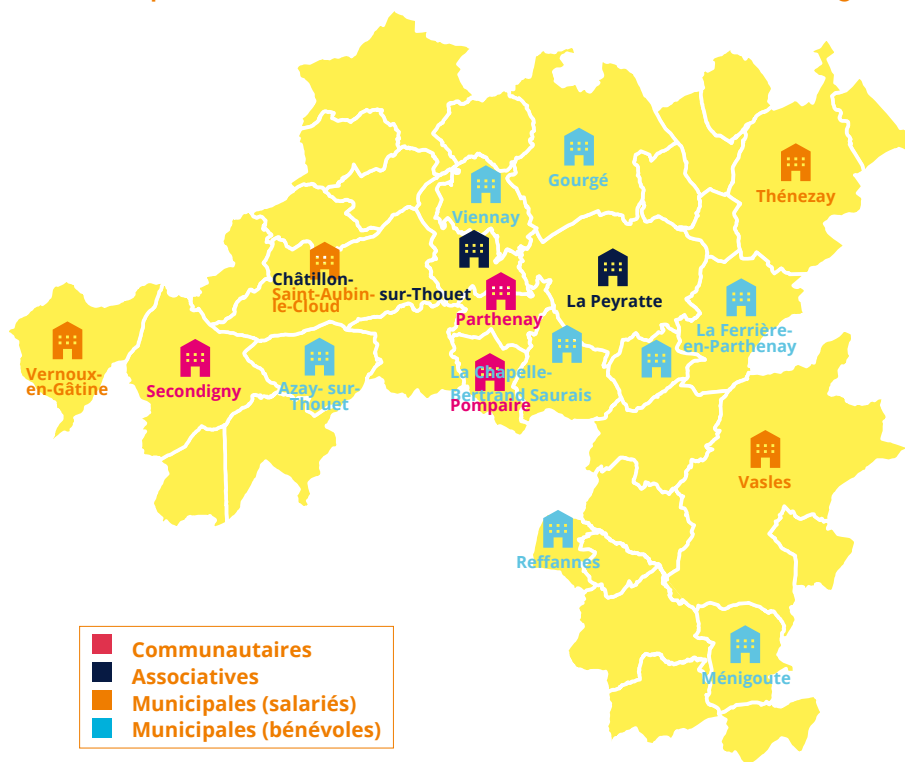
Une envie de lecture et de jeux ?

Un nouveau site internet des médiathèques et ludothèque

- Tout le catalogue : livres, jeux, jouets, journaux et magazines, CDs ou DVDs. Nouveautés et coups de coeurs.
- Compte abonné (réservation, prolongation)
mediatheques-ludotheque.parthenay-gatine.fr



Les bibliothèques du territoire de Parthenay-Gâtine



Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménagoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay



NUMERIQUE

Facilitez votre accès au numérique: de nombreux acteurs sur le territoire

Besoin de conseils pour réaliser une démarche en ligne ? Envie de naviguer sur Internet, etc ?

Les conseillers numériques du territoire Parthenay-Gâtine, les agents France Services et de nombreux acteurs peuvent vous accompagner ! C'est gratuit, adapté à vos besoins, ouvert à tous.



Conseillers numériques dans toutes les communes:

Frédérique Coliaux
05 49 94 90 20



Qui ?

Corentin Chappet
(Pays Ménégoûtains)
05 49 69 93 13



Où et comment ?

- Dans toutes les communes : permanence ou sur rendez-vous.
- A Parthenay : permanence le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 à l'Espace Public Numérique (EPN) Armand Jubien, 5 rue Jean-Macé.
- Rendez-vous individuel ou atelier collectif
- Gratuit

parthenay-gatine.fr/conseiller-numerique



Besoin d'aide pour des démarches administratives ?

À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent pour réaliser vos démarches auprès de 9 opérateurs nationaux : les services des impôts (DGFiP), Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Assurance maladie (CNAM), l'Assurance Vieillesse (CNAV), la Mutualité sociale agricole (MSA), les ministères de l'Intérieur et de la Justice, et La Poste.

- France services Parthenay · Tél. : 05 49 95 53 25
16, boulevard de la Meilleraye, 79200 Parthenay ·
- France services Secondigny · Tél. : 05 49 63 55 43
1, place de l'Hôtel de Ville, 79130 Secondigny ·
- France services Thénezay · Tél. : 05 49 63 19 99
8, bis Cité Rondier, 79390 Thénezay



Sur tout le territoire : des acteurs de proximité

- Centre socioculturel et maison pour tous (CSC-MPT) de Châtillon-sur-Thouet, 9, avenue Paul-Gellé
Tél. 05 49 95 07 43
- Centre socioculturel (CSC) du pays Ménégoûtains, 20, rue du Château, 79340 Les Forges - Tél. 05 49 69 93 13
- CLÉ (Communiquer Lire Écrire), 7 rue Jean-Macé, Parthenay et rue de l'Anjou (campus de projets), Secondigny - Tél. : 05 49 95 15 92
- Croix Rouge Antenne locale de Parthenay, 11, rue Prosper-Jouneau - Tél. : 05 49 94 23 45
- Maison de l'Emploi et des Entreprises, 13 Boulevard Edgar Quinet, Parthenay - Tél. : 05 49 94 23 46
- Maison pour Tous de Saint-Aubin-le-Cloud, 11, rue de l'Hôtel de ville - Tél. MPT 05 49 63 16 18
- Médiathèque de Parthenay, 6 place Georges Picard
Médiathèque de Pompaire, Place Arthur Rimbaud
Médiathèque de Secondigny, 21 rue de l'Anjou
Tél. : 05 49 94 90 42

Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménégoûte, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay



DEMANDES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité et passeport: quelles sont les démarches ?

La mairie de Parthenay, France Services Thénezay et France Services Secondigny traitent votre demande ou renouvellement de carte d'identité ou passeport. Voici les étapes :



1. Vous prenez rendez-vous avec le service le plus proche de chez vous.



Service état-civil de la Ville de Parthenay (Hôtel de Ville) · 05 4994 90 01
parthenay.fr > mes démarches > état civil > prendre un rendez-vous en mairie

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Mardi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 19h
Jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Vendredi : fermé le matin, ouvert de 13h30 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h (ouvert les 2 premiers samedis de chaque mois)



France services Secondigny · 05 4963 55 43
troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous

Lundi : fermé
Mardi : 8h - 13h
Mercredi : 13h30 - 18h30
Jeudi : 8h - 13h
Vendredi : 13h30 - 18h30
Samedi : 8h - 13h



France services Thénezay ou Mairie Thénezay · 05 4963 19 99 ou 05 4963 00 20
Lundi : 13h30 - 16h30 · Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h15 - 13h et 13h30 - 17h15



2. Vous réalisez votre pré-demande en ligne sur le site national

■ Sur ants.gouv.fr

Si vous avez besoin d'accompagnement pour faire votre pré-demande, rendez-vous dans l'espace France Services le plus proche de chez vous :
Il en existe trois sur le territoire de Parthenay-Gâtine :

- Parthenay : 16, boulevard de la Meilleraye : 05 4995 53 25
- Secondigny : 1, place de l'hôtel de ville : 05 4963 55 43
- Thénezay : 8, bis Cité Rondier : 05 4963 19 99



3. Vous venez à votre rendez-vous avec votre dossier complet



4. Vous venez chercher votre carte d'identité ou passeport

■ Après réception d'un sms qui indique que « Mon titre est arrivé dans mon lieu de recueil », environ huit semaines après votre premier rendez-vous en mairie.

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2019

Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

J'envisage de réaliser des travaux

Quelles sont les formalités ?

Légende couleur des formalités

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

Je fais des travaux de peinture



- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails, garde-corps et claire-voies
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériau et couleur)

Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20m²
- Bâtiment de 5m² à 20m²
- Bâtiment de moins de 5m² (sauf exception)*
Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
- Superficie inférieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



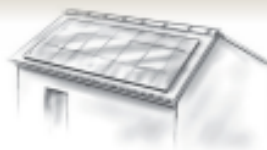
- De plus de 20m² (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5m² à 20m² (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5m² (sauf exception*)

J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5m² de surface de plancher
- J'aménage moins de 5m² de surface de plancher
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures

Je fais des travaux de toiture



- Réfection de la couverture (tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2m de hauteur
- Une clôture agricole

J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol



- Superficie de plus de 100m²
- Superficie entre 10m² et 100m² avec un abri fixe ou modulable, d'une hauteur de plus de 1,80m
- Superficie entre 10m² et 100m² non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10m² (sauf exception*)

J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit



- Superficie de plus de 10m² installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10m² installée moins de 3 mois (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10m² (sauf exception*)

J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4m de hauteur ou plus de 2000m²
- D'une hauteur entre 1,80m et 4m
- D'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception*)

J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture



- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store, bannière ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventouse, ...)
- Un coffret technique (gaz, électricité, ...)
- Des garde-corps
- Une éolienne ou des panneaux solaires
- Une caméra de vidéosurveillance

Je fais des travaux extérieurs dans les abords d'un monument historique

- Je veux modifier ou supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (élément bâti, non bâti ou végétal)
- Je veux modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour de ma maison (par création ou suppression de : plantation, allée, terrasse, pergola, abri, etc)

* Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.



Les règles de vie commune pour un bon voisinage

La qualité de vie, que l'on soit en copropriété ou en maison individuelle, dépend pour beaucoup de l'entente avec le voisinage. Pour faciliter l'existence de chaque habitant, quelques règles de bon sens permettent de vivre en bons termes avec ses voisins.

Faire preuve de tolérance

Il se peut qu'un voisin soit amené à faire des bruits occasionnels. Réparation, petite soirée ou déménagement, ce sont des désagréments qui doivent être tolérés quand on veut être un bon voisin. Par ailleurs, ceux qui en sont responsables s'en excusent généralement à l'avance.

Chaque personne peut avoir des cultures différentes. Pour une vie harmonieuse avec vos voisins, vous devez accepter leurs différences.

Si des faits désagréables se produisent, préférez le dialogue avant de vous emporter. En effet, une simple discussion permet souvent d'éclaircir les choses sans détériorer les bonnes relations.

Évitez les bruits de voisinage

Quoi de plus énervant que d'avoir le bruit de la tondeuse à gazon du voisin qui couvre les conversations alors que vous prenez votre repas sur la terrasse ? Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile. Cependant, certaines règles sont à respecter pour ne pas déranger les autres et maintenir de bonnes relations avec ses voisins.

De manière générale, le Code de la santé publique stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (art. R1336-5). Sont concernés les bruits émanant :

- d'individus (chants, cris, fête...);
- d'animaux ;
- d'objets (instruments de musique, télévision, outil de bricolage ou de jardinage...).

Ils sont donc considérés comme dérangeants dès lors qu'ils sont répétés, intenses et durables, et ce quelle que soit l'heure. Lorsqu'ils interviennent entre le coucher et le lever du soleil, il y a tapage nocturne. La gendarmerie peut intervenir et dresser une contravention de 3e classe, correspondant à une amende de 450 €.

Respectez les espaces publics

La commune assure parfois l'entretien régulier de la voirie par un balayage mécanique ou manuel. Lorsque ce n'est pas le cas, les riverains doivent entretenir la voie publique située devant chez eux, sur une largeur équivalente à un trottoir. Les feuilles et branchages qui peuvent s'accumuler sur les regards d'eaux pluviales devront aussi être ramassés.

Lorsqu'il neige ou qu'il gèle, il revient à l'occupant du logement de dégager le trottoir (pour les collectifs, cette responsabilité est du ressort du syndicat de copropriété). Le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit, en dehors des points prévus à cet effet : bornes de collecte, déchetteries, corbeilles de propreté.

Bon à savoir

Les déchets verts

Il est interdit de brûler à l'air libre les végétaux, quels qu'ils soient (tonte de pelouse, tailles d'arbres ou fleurs fanées). Ils doivent être déposés à la déchetterie ou compostés sur votre terrain. Si vous installez un composteur, essayez de le placer à un endroit où la décomposition ne gênera pas votre voisin.

« Il n’y a pas d’âge pour apprendre » : CLÉ, au service du territoire :

On a toujours du mal à croire les chiffres, et à imaginer **des vies sans pouvoir communiquer, lire, écrire, compter**, pourtant tout est bien réel ! Environ 30.000 personnes en Deux-Sèvres sont en situation d'illettrisme. De nombreuses autres doivent apprendre le français, ou sont en situation d'analphabétisme.

Depuis 1986 l'association **CLÉ** :
Communiquer, Lire, Ecrire aide chaque année entre 150 et 200 personnes dans ce cas.

Essayez d’imaginer les difficultés que vous rencontreriez au quotidien si vous étiez à leur place !

Pour vous déplacer, communiquer avec votre entourage, aller faire vos courses, suivre l'éducation de vos enfants, prendre des rendez-vous, rencontrer le médecin, payer des factures, remplir des documents administratifs... être autonome tout simplement, **comment feriez-vous ?**

Avec sept salariées et une quarantaine de bénévoles, nous intervenons à Secondigny, Moncoutant et Parthenay pour aider ces adultes à (ré)apprendre ces savoirs de base. Si dans votre entourage ou sur votre lieu de travail vous rencontrez des personnes qui ont besoin d'améliorer leur cadre de vie, soyez très vigilants, **avec délicatesse, essayez de les inviter à nous rejoindre**. Ils vous en seront reconnaissants.

Pour la moitié d'entre eux, ils travaillent, mais ne peuvent pas évoluer et restent sur des tâches basiques, malgré leurs connaissances, leur savoir et leurs compétences. Ils arrivent très bien à masquer leurs difficultés, mais ce serait tellement plus **valorisant** pour eux de savoir se **débrouiller seul(e)s**. N'avez-vous jamais rencontré de mamans à l'école, avec lesquelles vous ne parlez jamais, simplement parce qu'elles ne parlent pas bien notre langue ?

CLÉ peut les **aider**, il suffit parfois juste de rencontrer une personne bienveillante qui leur donne la **bonne information**.

Vous pouvez les aider, donnez- leur notre contact :

Si vous souhaitez nous soutenir : devenez bénévole, administrateur, venez nous voir, ou faites un don : associationcle.fr/don



PARTHENAY 07 71 68 94 89
SECONDIGNY 05 49 95 15 92
MONCOUTANT 7, rue Jean-Macé
79200 Parthenay
associationcle.fr
cle@cc-parthenay.fr

Réalisé avec des personnes en situation d'illettrisme, en formation à CLÉ

L'UDAF, Union départementale des associations familiales, aux côtés de toutes les familles

L'UDAF est là pour vous !

Que vous soyez en couple ou non, pacsé.e ou marié.e, divorcé.e, veuf.ve, avec ou sans enfant, avec ou sans emploi, locataire ou propriétaire... A tout moment de votre vie de famille, vous pouvez faire appel à l'UDAF.

L'UDAF a pour mission de **représenter les intérêts de l'ensemble des familles** du département et de **proposer des services d'intérêts familiaux** dans les domaines de la protection juridique (tutelle, curatelle, information et soutien aux tuteurs familiaux), de la santé, de l'aide à la gestion de votre budget, du soutien à la parentalité, de la petite enfance, des violences conjugales, de l'insertion pour les personnes en situation de handicap, de l'accès à la lecture...

Tous les services sont détaillés sur notre site internet : <https://www.udaf79.fr/les-services-aux-familles/>

Aussi, tout au long de l'année, l'UDAF organise et participe à de nombreux événements afin de sensibiliser et d'informer les familles. Tenez-vous informés en vous **abonnant gratuitement** à la newsletter mensuelle Actu Réseau : <https://udaf79.fr/newsletter/>

Contact :

Tél. : 05 49 04 76 76

E-mail : udaf@udaf79.asso.fr

Site internet : <https://udaf79.fr>

Adresse :

UDAF 79 **Horaires d'ouverture :**

171 avenue de Nantes Du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

CS 18519 Le vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h

79025 Niort Cedex Fermé le deuxième mardi matin de chaque mois

MISSION LOCALE
Entretien individuel - Permanences
Contrat d'Engagement Jeune
Mobilité internationale
Atelier Trouve ta Voie
Dispositif Argent de Poche
Service Civique, Suivi RSA jeunes
16 - 25 ANS

DISPOSITIF PLIE
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Sur prescription
Dispositif qui permet aux personnes en recherche d'emploi de retrouver une activité ou de suivre une formation qualifiante.
+ DE 26 ANS

MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DE PARTHENAY ET DE GÂTINE

ERIP
Espace Régional d'Information de Proximité
Reconversion, formation, création / reprise d'entreprise...
TOUS PUBLICS

MOBILITÉ
TUS : Transport d'Utilité Sociale
Service de transport sur prescription, pour des démarches liées au parcours d'insertion.
TOUS PUBLICS

ÉQUIPE EMPLOI
Conseils en Recrutement et RH
Clauses Sociales
Organisation de Jobs Dating
TOUS PUBLICS

Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine
tout le monde s'y retrouve

05 49 94 23 46
mdee-accueil@mdee-parthenaygatine.fr
www.mdee-parthenaygatine.fr
13, Boulevard Edgar Quinet
79200 PARTHENAY

Mission Locale Parthenay & Gâtine
PLIE de Gâtine
AIRVAUDAIS VAL DU THOUET
Cofinancé par l'Union européenne
Pays de Gâtine
pôle emploi
PG
AIRVAUDAIS VAL DU THOUET
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
Agissent ensemble pour votre territoire



L'EMPLOI SOLIDAIRE, SIMPLE ET RAPIDE

L'Association Intermédiaire de Réinsertion (AIR) permet à des personnes d'être embauchées afin de les mettre en situation de travail auprès de particuliers, collectivités, entreprises et associations.

AIR intervient sur la Gâtine et vous propose ses services dans les domaines suivants : entretien des espaces verts (tonte, taille de haies...), petits travaux de bâtiment (tapiserie, peinture...), entretien de votre domicile et réalisation de tâches ménagères (nettoyage, repassage...), tâches administratives, déménagement et montage/démontage de meubles, ouvriers, manutentionnaires... Autant d'activités variées où nous pouvons vous apporter notre aide.

Pour certaines activités, vous êtes susceptibles de bénéficier d'une déduction de 50% de vos impôts. Nos tarifs restent attractifs et nous acceptons les CESU pré-financés. N'hésitez pas à nous contacter.

AIR (Association Intermédiaire de Réinsertion)

41 rue du Jardin Public

79200 PARTHENAY

Tél. : 05.49.94.00.34

Email : contact@air-aireo.fr

260 rue du Maréchal Leclerc 79000 NIORT
05 49 24 12 24
Fmath.79@wanadoo.fr – site fnath.org
Facebook : Fnath Deux Sèvres

LA FNATH existe depuis plus de 100 ans

« ON Y VIENT,
ON Y RESTE POUR LES AUTRES »



Section de PARTHENAY/MENIGOUTE

Le bureau : Président Christian GROLEAU, Vice-Pdt Daniel BARCQ,

Trésorière Marie-Noëlle SOUCHET, Secrétaire Nicole POVERT, Francine THIBEAU, Régis FILLON, Serge JANOUIN.

Siège social : Les Bergeronnettes 'face à Hyper U' 79200 PARTHENAY : Nos permanences de 8 h 30 /11 h 30 les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois, sauf en août (sur RV uniquement en téléphonant à NIORT)

1. Nos services :

- Posez vos questions à nos juristes,
- Téléchargez nos lettres types,
- Retraites : notre revue 'à part entière' magazine trimestriel (accidents travail, maladies professionnelles), handicap, etc...,
- Déclaration d'accident dont vous n'êtes pas responsable à l'assurance maladie,
- Tout savoir sur les cancers professionnels,
- Fnath services : plus de services.

2. Nos actions :

- Défendre individuellement ou collectivement les personnes accidentées, les malades et leurs familles,
- Informer ; sensibiliser le grand public,
- Agir jour après jour pour mener notre combat.

Pour compléter vos agendas, voici nos manifestations pour 2024 :

1. AG le 02.03. à 10 h 30 et repas sur inscriptions à 12 h 30 au restaurant 'Un jour de marché' 28 route de Saint Maixent 79200 POMPAIRE
2. Repas d'été festif : 01.06 : lieu non arrêté,
3. Novembre 2024 : pot-au-feu : jour et lieu non fixés, 'il vous suffit de nous contacter, nous vous renseignerons'

TOUS FIBRÉS

en Deux-Sèvres

D'ici à 2025

Une question
contactez le

05 49 06 63 83

deux-sevres-numerique.fr

La fibre arrive chez vous préparez le terrain !



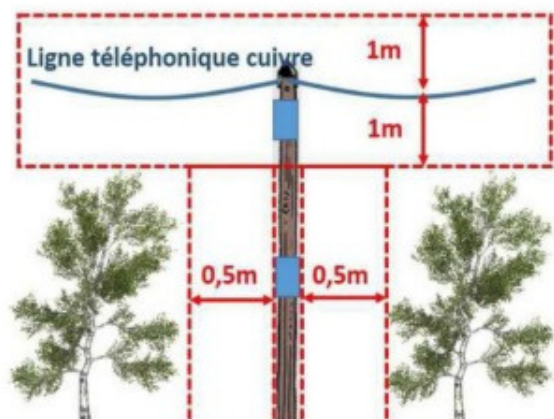
Le Très Haut Débit arrive prochainement dans la Gâtine et l'ensemble des logements est destiné à être éligible au raccordement à la fibre optique.

Pour que les travaux de tirage des câbles puissent se faire rapidement, un élagage peut être nécessaire et cette démarche vous incombe.

En effet, le déploiement de la fibre optique nécessite une intervention sur les lignes aériennes existantes (poteaux téléphoniques...) et un élagage de la végétation doit être effectué en amont par les propriétaires.

Pour ne pas bloquer votre accès à la fibre, l'élagage doit respecter une distance minimale d'un mètre en hauteur et de 50 cm en largeur de part et d'autre du poteau et des câbles.

En cas d'obstruction le déploiement de la fibre sera bloqué et les logements ne pourront pas faire l'objet de raccordement.





Lancement du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS sur notre commune

GÉRÉDIS, notre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité déploie les compteurs évolués « Linky GÉRÉDIS ». Pour notre commune de **La Chapelle Bertrand**, GÉRÉDIS prévoit un **déploiement entre septembre 2024 et septembre 2025**.

Cette mise en œuvre réglementaire vise un renouvellement du compteur à l'image de ce qui se pratique dans le gaz ou l'eau, et une modernisation du réseau public d'électricité du SIEDS pour l'adapter aux enjeux de la transition énergétique.

Vous serez contacté et informé près de 2 mois avant la pose. Tout d'abord vous recevrez un premier courrier de votre fournisseur d'énergie, puis un deuxième de GÉRÉDIS accompagné de livrets d'information et enfin un dernier incluant une proposition de rendez-vous de la part de l'entreprise de pose missionnée par GÉRÉDIS.

Sur notre commune, cette entreprise partenaire de GÉRÉDIS se nomme « OTI France ». Elle a été retenue par GÉRÉDIS sur la base de son expérience, de ses valeurs, de la qualité de ses prestations techniques et de son exigence en matière de relation client.

La pose dure en moyenne 30 minutes et nécessite une coupure d'électricité. Le nouveau compteur est installé en lieu et place de l'existant sans modification de votre raccordement. Les demandes de déplacement de compteur ne sont pas traitées dans le cadre de cette opération de renouvellement en masse.

Une fois le compteur posé, le technicien en charge de son installation vous présentera le fonctionnement du nouveau compteur et répondra à vos éventuelles questions. Il vous remettra également une enveloppe incluant une enquête de satisfaction, des livrets d'information et la notice compteur.

Pour toutes vos demandes ou interrogations, vous pouvez :

- consulter le site internet conçu par GÉRÉDIS : www.linkygeredis.fr ;
- contacter GÉRÉDIS :
- par courrier électronique à l'adresse suivante : linky@geredis.fr ;
- par courrier à l'adresse suivante : GÉRÉDIS Deux-Sèvres - CS 18840 - 79028 NIORT CEDEX ;
- par téléphone grâce au numéro vert suivant : 0 801 90 22 04 (services & appels gratuits).






Horaires de votre Mairie

Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 13H30 à 17H00

RAND | LA CHAPELLE-BERTRAND | LA CHAPELLE-BERTRAND | LA CHAPEL

Nous contacter

 05 49 64 16 91

 WWW.CC-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand

 mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr